

Agence de promotion économique du Canada atlantique

**Budget des dépenses
1999-2000**

**Partie III - Rapport sur les plans
et les priorités**

Budget des dépenses 1999-2000
Rapport sur les plans et les priorités
Table des matières

Partie I - Messages	1
A. Messages du ministre et du secrétaire d'État	1
1. Message du ministre	1
2. Message du secrétaire d'État	3
B. Déclaration de la direction	5
Partie II - Vue d'ensemble du Ministère	7
A. Mandat et mission	7
B. Objectifs	7
1. Démarche en matière de développement	7
2. Priorités stratégiques	8
3. Gamme de services	8
4. Structure hiérarchique	10
5. Position à l'intérieur du gouvernement	11
6. Mise en oeuvre en partenariat	11
C. Contexte opérationnel	13
1. Le cadre de la politique économique	13
2. Le portefeuille de l'Industrie	15
3. Contexte fédéral-provincial	15
4. Perspectives économiques	16
D. Plan de dépenses	18
Partie III - Plans et priorités par secteur d'activité et gamme de services	19
A. Sommaire des plans, des priorités et des stratégies clés	19
1. Secteurs d'activités	19
2. Principaux résultats	19
B. Développement	21
1. Objectif	21
2. Plans et priorités par priorité stratégique	23
3. Plans et priorités par gamme de services	35

C. Rapports unifiés	42
1. État de préparation à l'an 2000	42
2. Stratégie de développement durable (SDD)	43
3. Qualité du service	44
D. Plans et priorités par province	44
Terre-Neuve et Labrador	44
Nouvelle-Écosse	48
Île-du-Prince-Édouard	54
Nouveau-Brunswick	58
E. Administration générale	62
1. Objectifs	62
2. Environnement opérationnel et mesures principales	63
Partie IV - Renseignements supplémentaires	65
Profil des ressources	65
Tableau 1 Industrie - Autorisations de dépenser	65
Tableau 2 Organigramme	66
Tableau 3 Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité	67
Tableau 4 Résumé par article courant de dépenses de l'Agence	68
Tableau 5 Ressources par programmes et par secteur d'activité pour l'exercice	69
Tableau 6 Paiements de transfert par secteur d'activité	70
Tableau 7 Recettes par programme	71
Tableau 8 Coût net des programmes pour l'exercice	71
Partie V - Renseignements supplémentaires	72
1. Site Web de l'APECA	72
2. Publications	72
3. Liste des bureaux	75
Index par sujet	77

Liste des figures

Figure 1 - Liens entre le mandat, les priorités stratégiques et la gamme de services	13
Figure 2 - Plan de dépenses	18
Figure 3 - Principaux résultats	20
Figure 4 - Dépenses prévues du secteur Développement	21
Figure 5 - L'économie mondiale et les défis que devra relever l'APECA	23

Sigles ou abréviations utilisés dans le Rapport

ADR :	Administration de développement régional
ASC :	Agence spatiale canadienne
CLDE :	Corporation locale de développement économique
CSEC :	Centre de services aux entreprises du Canada
DEC :	Développement économique des collectivités
Devco:	Société de développement du Cap-Breton
DRHC :	Développement des ressources humaines Canada
ECNB :	Équipe Commerce Nouveau-Brunswick
EDE :	Entente sur la diversification économique
EDER :	Entente de développement économique régional
ETP :	Équivalent temps plein
FCI :	Fondation canadienne pour l'innovation
ICDE :	Initiative conjointe de développement économique
IED :	Investissements étrangers directs
LSPA :	La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique
MRAP :	Mesures de restructuration et d'adaptation des pêches
NexPro :	Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation
NGC :	Norme générale de classification
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PDE :	Programme de développement des entreprises
PES :	Partenariat dans l'économie du savoir
PGC :	Pratiques de gestion commerciale
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises
PRC :	Partenariat rural canadien
RIR :	Retombées industrielles et régionales
SCT :	Secrétariat du Conseil du Trésor
SDD :	Stratégie de développement durable
SDEL :	Sociétés de développement économique local
SECB :	Société d'expansion du Cap-Breton
SIF :	Stratégie d'information financière
TPSGC :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UNB :	Université du Nouveau-Brunswick

PARTIE I - MESSAGES



Messages du ministre et du secrétaire d'État

1. Message du ministre

À l'aube du XXI^e siècle et du nouveau millénaire, nous envisageons le Canada comme un pays fort et dynamique, résolu à jouer un rôle de chef de file dans l'économie mondiale du savoir. Le Canada continue à faire face aux défis que représentent la mutation rapide du monde et la nécessité de faire profiter tous les Canadiens et toutes les Canadiennes des avantages de l'économie fondée sur le savoir. Le gouvernement vise à stimuler la croissance économique et à créer des emplois, de manière à accroître les revenus des Canadiens et des Canadiennes et à améliorer leur niveau de vie.

Notre niveau de vie dépend directement de la productivité, et c'est pourquoi le Canada devra se préoccuper principalement

d'améliorer cette dernière dans les années à venir. À cet égard, le portefeuille de l'Industrie aura un rôle déterminant à jouer. En effet, chargé de 42 p. 100 de tous les fonds fédéraux réservés aux sciences et à la technologie et de bon nombre des leviers micro-économiques du gouvernement, le Portefeuille est on ne peut mieux placé pour favoriser l'innovation et encourager l'excellence dans la recherche et les partenariats. Les treize membres du Portefeuille réunissent une gamme variée de programmes complémentaires pour aider à accroître la productivité et la compétitivité du Canada, en mettant l'accent sur des priorités stratégiques telles que la promotion de l'innovation par le biais des sciences et de la technologie, l'aide aux petites et moyennes entreprises cherchant à croître,

Le Portefeuille de l'Industrie est...

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Banque de développement du Canada*
Commission du droit d'auteur Canada
Conseil canadien des normes*
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil national de recherches Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Industrie Canada
Statistique Canada
Tribunal de la concurrence

**N'est pas tenu de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.*

l'encouragement du commerce et de l'investissement et la stimulation de la croissance économique dans les collectivités canadiennes.

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Le Rapport expose à la population canadienne les activités, priorités et ressources prévues pour les trois prochaines années. En tant que membre du portefeuille de l'Industrie, l'APECA va continuer d'ouvrir des perspectives économiques dans la région de l'Atlantique afin de générer des emplois et d'augmenter les revenus gagnés. L'Agence va s'attacher à étendre l'acquisition de compétences et à améliorer les pratiques de gestion des petites et moyennes entreprises de l'Atlantique pour créer des débouchés économiques grâce au développement économique communautaire, en mettant l'accent sur les secteurs ruraux. Ces plans montrent comment l'APECA contribuera, à titre de membre du portefeuille de l'Industrie, à l'amélioration de la compétitivité du Canada.

Le Canada est bien placé pour figurer parmi les chefs de file mondiaux dans l'économie du savoir, au XXI^e siècle. Il possède les atouts nécessaires aux chapitres des ressources humaines, des institutions et de l'excellence dans la recherche. Il a l'intention de relier les Canadiens non seulement les uns aux autres mais aussi au marché mondial. Et il connaît les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent à lui. En mobilisant ses ressources, le Canada peut être à l'avant-garde de la nouvelle économie. Ensemble, nous pouvons nous assurer un succès continu à l'aube du nouveau millénaire.

L'honorable John Manley

2. Message du secrétaire d'État

Bien que le mandat et la mission de l'APECA n'aient pas vraiment changé au cours des onze dernières années, sa façon de faire des affaires — et de chercher à atteindre ses objectifs — est aujourd'hui davantage ciblée. D'une part, l'APECA travaille en partenariat avec les gouvernements provinciaux de la région, les organismes des collectivités et les organisations industrielles à la création d'un environnement favorable au développement d'entreprises, de biens, de services et de procédés nouveaux; d'autre part, elle s'attache à répondre aux besoins concrets de ses clients, eu égard à l'expansion des entreprises, en offrant un accès direct aux capitaux et aux renseignements commerciaux.

Les priorités et les programmes de l'APECA tiennent compte du programme national de création d'emplois et de croissance et les projets particuliers qu'elle entreprend sont axés sur l'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences, l'innovation et la technologie, le commerce, l'investissement et le tourisme. L'Agence s'efforce en outre d'attirer des marchés fédéraux et elle défend les intérêts de l'Atlantique dans le cadre de l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral.

Ces investissements stratégiques dans les ressources humaines et les entreprises du Canada atlantique vont continuer de porter fruit à divers égards: nombre accru de nouvelles entreprises, taux de survie plus élevé des PME, amélioration des pratiques de gestion des petites entreprises, plus grand nombre d'exportateurs, cours d'entrepreneurship plus nombreux à tous les niveaux du système scolaire de l'Atlantique et meilleur accès aux services aux entreprises offerts par le gouvernement.

Dans l'ensemble, ces efforts vont donner lieu à un accroissement des activités économiques, à un plus grand nombre d'emplois et à une augmentation du revenu gagné des gens de la région de l'Atlantique. La démarche adoptée en est une de collaboration; elle reconnaît la force qui émerge d'un regroupement des ressources du gouvernement fédéral avec les ressources, l'expérience et les compétences d'un vaste éventail de personnes qui vivent et travaillent dans cette région.

Le présent Rapport établit des objectifs exhaustifs, clairs et mesurables. Il traduit l'engagement permanent du gouvernement du Canada à l'égard du développement économique du Canada atlantique et je puis vous assurer que l'APECA va travailler sans relâche à la concrétisation de cet engagement.

L'honorable Fred J. Mifflin, C.P., député
Secrétaire d'État,
Agence de promotion économique du Canada atlantique



Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour 1999-2000.

À notre connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats principaux escomptés de l'Agence;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Nous sommes satisfaits des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La structure de planification et de rapport sur laquelle repose le présent document sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Peter Estey
Vice-président
Finances et Services corporatifs

Date

J.D. Nicholson
Président

Date

PARTIE II - VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE



Mandat et mission

Le mandat de l'Agence découle de la partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, L.R.C., ch. G-5.7*, connue sous le nom de *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. La Loi confère à l'APECA un vaste mandat portant sur le développement économique de la région de l'Atlantique.

Mandat de l'APECA



Favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région.

Pour remplir son mandat, l'APECA favorise, dans une association avec la population du Canada atlantique, le développement économique à long terme de la région.



Objectifs

1. Démarche en matière de développement économique

Pour remplir son mandat, l'Agence exerce deux activités principales :

- a) *voir à ce que tout un éventail d'instruments et de ressources liés au développement des entreprises réponde aux besoins divers des entrepreneurs nouveaux et actuels de la région;*
- b) *encourager l'ensemble des partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux à faire en sorte que tous les programmes et les activités de développement*

économique dans la région de l'Atlantique soient conçus et coordonnés de manière à améliorer globalement le climat des affaires.

L'APECA s'emploie à accroître la compétitivité des PME de la région. Selon Statistique Canada, plus de 95 % des nouvelles entreprises au Canada atlantique sont de taille petite ou moyenne et comptent moins de 100 employés.

Compte tenu de leur taille relativement petite, il arrive que les PME n'aient pas toutes les ressources internes nécessaires pour livrer concurrence et se développer. L'Agence joint ses efforts à ceux des PME et d'autres partenaires pour offrir des ressources comme l'information et les outils nécessaires au développement de marchés d'exportation; l'établissement de liens avec les universités pour augmenter la recherche et le développement et la mise en place de programmes adaptés aux besoins particuliers des PME des régions rurales pour qu'elles puissent profiter des débouchés commerciaux. La santé et l'essor des PME sont des éléments essentiels à la création et à la préservation des emplois dans la région.

2. Priorités stratégiques :

Les priorités stratégiques de l'Agence sont axées sur les moyens de favoriser la création et la croissance des PME, sur l'élimination des obstacles à la croissance, sur l'instauration d'un contexte favorable au développement et sur les secteurs qui offrent des perspectives particulières.

Priorités stratégiques de l'APECA

- Politique, défense des intérêts et coordination
- Commerce, investissements et tourisme
- Innovation et technologie
- Entrepreneurship et acquisition de compétences

3. Gamme de services :

L'APECA fait le lien entre ses priorités stratégiques et ses clients au moyen d'un éventail de programmes et de services, qui sont regroupés en activités principales et en activités secondaires.

Activités principales

Accès aux capitaux et à l'information - Ces activités sont exercées par l'entremise du PDE et des CSEC :

Programme de développement des entreprises (PDE) : Le PDE vise à aider les PME à mettre sur pied, à agrandir ou à moderniser leurs installations en leur facilitant l'accès à des capitaux sous forme de prêts consentis sans intérêt et sans exiger de garantie. Certains prêts sont remboursables seulement si les objectifs du projet sont atteints, alors que les autres sont remboursables peu importe les résultats. Il appuie en outre les organisations sans but lucratif qui offrent des services aux entreprises de la région de l'Atlantique.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) : Les CSEC, situés dans chacune des quatre provinces de l'Atlantique, fournissent des services et des renseignements commerciaux aux PME et aux personnes désireuses de se lancer en affaires. Divers moyens sont utilisés, notamment une ligne téléphonique sans frais (1-800), Internet, le télécopieur et des services au comptoir.

Développement économique des collectivités (DEC) :

Ce programme favorise une prise en charge par les membres d'une collectivité pour améliorer leur situation économique. Le gouvernement peut aider en facilitant l'accès à ses propres ressources et en contribuant à l'établissement de liens et de partenariats entre les intervenants du secteur privé et du secteur public. L'APECA a aussi appuyé la création de fonds de placement et de services pour les PME par l'entremise des organisations de DEC.

Programme de COOPÉRATION :

Les ententes de COOPÉRATION sont en fait d'importants programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés qui visent à rendre le climat plus propice à la croissance économique. Le Programme met l'accent sur les investissements stratégiques qui profitent à une industrie, un secteur, une collectivité ou une province.

Activités secondaires

Forte de son réseau bien établi et de sa connaissance de la région de l'Atlantique, l'APECA met en œuvre des projets de développement particuliers pour le gouvernement fédéral, lesquels contribuent au bien-être économique général de la région. Ces projets comprennent l'adoption de mesures d'adaptation pour aider les collectivités à trouver de nouvelles perspectives d'emploi et de diversification

économique en réaction à de grands problèmes économiques, comme a) le ralentissement des activités dans l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique, b) la fermeture des bases militaires et c) l'abandon du service de traversier entre Borden et Cape Tormentine.

4. Structure hiérarchique :

Le Siège social de l'APECA est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Ses composantes sont les suivantes : cabinet du président, Politiques et programmes, Affaires corporatives et Tourisme, Finances et Services corporatifs, Services juridiques et Ressources humaines. La structure organisationnelle est présentée au tableau 2, à la page 60.

L'exécution des programmes de l'APECA incombe aux vice-présidents régionaux, qui ont leur bureau dans chacune des provinces de l'Atlantique. À Sydney, en Nouvelle-Écosse, le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) veille à l'exécution de la plupart des programmes de l'APECA au Cap-Breton. Chaque vice-président détient les pouvoirs ministériels délégués nécessaires à l'approbation des projets et propositions relevant de son secteur de responsabilités.

Par l'entremise de son bureau d'Ottawa, l'APECA veille à la défense des intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique dans l'élaboration des politiques et programmes d'envergure nationale; elle veille également à la défense des intérêts des entrepreneurs de la région, en ce qui concerne les marchés publics fédéraux.

La *Loi sur l'APECA* prévoit la mise sur pied d'un Conseil consultatif de l'APECA. Le Conseil est composé du président de l'APECA et d'au plus sept autres membres qui représentent tous les secteurs de la région de l'Atlantique.

Le président de l'APECA est également président de la SECB. Cette dernière est une société d'État créée dans le but de promouvoir le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton, de contribuer à la création d'emplois dans des industries autres que celle de la production du charbon et d'élargir l'assise économique de l'Île. Même si la SECB et l'APECA entretiennent d'étroites relations de travail et si de nombreux programmes de l'APECA sont offerts au Cap-Breton par l'intermédiaire de la SECB, cette dernière est une entité tout à fait distincte. Elle présente son propre rapport au Parlement, par l'intermédiaire du ministre et du secrétaire d'État, et elle n'est en conséquence pas incluse dans le présent document.

5. Position à l'intérieur du gouvernement

Depuis le début de 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie, qui regroupe les principaux ministères et organismes chargés des sciences, de la technologie, du développement régional des services commerciaux, des normes et de la politique micro-économique. Ces derniers relèvent du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le mandat, la mission, les objectifs, les priorités et la gamme de services du Portefeuille reflètent le *programme national de création d'emplois et de croissance* du gouvernement qui vise :

- le développement des petites et moyennes entreprises (PME);
- l'accroissement des activités commerciales et des investissements étrangers;
- l'amélioration de la technologie et l'innovation;
- l'accroissement des occasions d'emploi pour les jeunes.

Le Portefeuille est fondé sur l'engagement de ses membres à l'égard des concepts de collaboration et de partenariat, lesquels sont au cœur des démarches de l'APECA visant à répondre aux besoins des PME de la région de l'Atlantique et à leur permettre de saisir les occasions qui s'offrent à elles.

Le travail de l'APECA tient compte des priorités du gouvernement concernant la mise en œuvre du *programme national de création d'emplois et de croissance*.

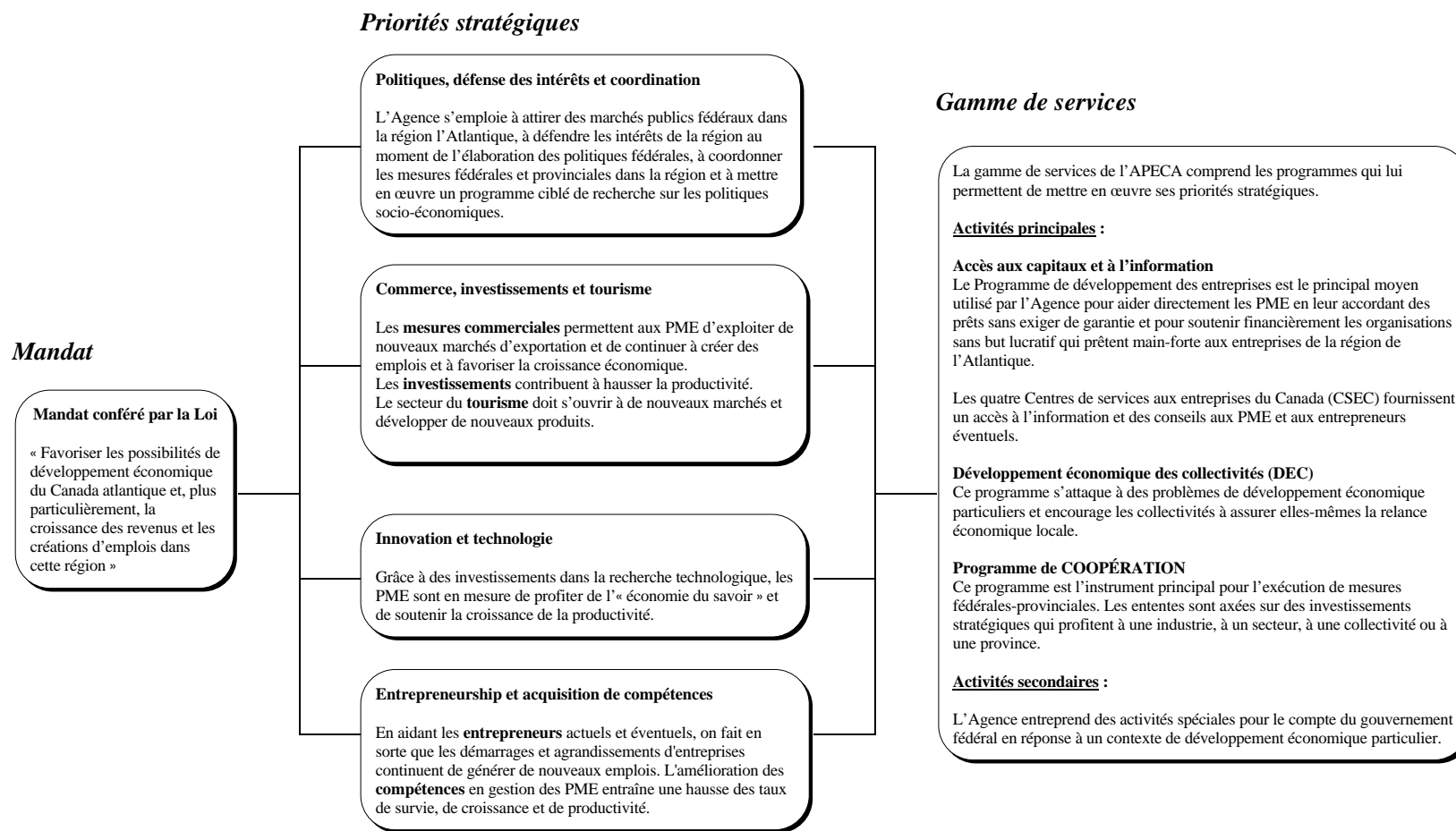
6. Mise en œuvre en partenariat

La démarche de l'APECA en matière de développement économique est fondée sur les partenariats qu'elle a créés avec le milieu des affaires (PME et associations de gens d'affaires), les provinces, d'autres ministères et organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement ainsi que divers organismes de développement économique des secteurs public et communautaire.

Le développement économique régional étant une entreprise à long terme, complexe et multidimensionnelle, la solution fait intervenir un vaste éventail d'intéressés. La presque totalité du travail qu'effectue l'APECA fait appel à des partenariats.

À la page suivante, la Figure 1 illustre les liens entre le mandat de l'APECA, ses quatre priorités stratégiques et la gamme des services qu'elle offre.

Figure 1 : Liens entre le mandat, les priorités stratégiques et la gamme de services





Contexte opérationnel

1. Le cadre de la politique économique

Le gouvernement fédéral appuie nombre de thèmes et de stratégies qui engagent la population canadienne dans le développement économique, notamment :

- aider les petites et moyennes entreprises à se développer et à commercialiser de nouvelles technologies;
- appuyer les sciences, la technologie et la création de connaissances;
- brancher les Canadiens et les Canadiennes à l'autoroute de l'information;
- assurer une relation de partenariat entre les gouvernements;
- accroître les possibilités dans les régions rurales;
- élargir l'assise économique du Canada;
- accroître les possibilités pour les collectivités autochtones;
- accroître les possibilités pour les jeunes.

Dans ce cadre stratégique, tous les efforts sont faits pour que le Canada s'adapte à la nouvelle économie mondiale, désormais basée sur le savoir, où l'information et la connaissance sont considérées comme les principaux rouages de la croissance économique et du bien-être à long terme de la société. Le gouvernement fédéral encourage l'adaptation et l'adoption de technologies novatrices dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays. Les efforts sont appuyés par une recherche de partenariats avec tous les paliers de gouvernement et le secteur privé; l'objectif consiste à atteindre des niveaux de scolarité et de formation, de même que les compétences nécessaires à la mise au point et à l'utilisation des technologies nouvelles pour produire efficacement des biens et services. Non seulement les politiques favorisent le développement des industries de haute technologie, mais elles encouragent aussi l'adoption de technologies et de méthodes nouvelles dans les industries traditionnelles, le secteur des ressources par exemple, pour stimuler la R-D dans l'industrie et rehausser les taux de productivité.

Le cadre stratégique du gouvernement fédéral encourage fortement la promotion du commerce, des investissements et des occasions d'affaires; on s'efforce tout autant d'attirer les investissements étrangers au Canada que d'élargir les marchés d'exportation des entreprises canadiennes. Ces démarches tirent également profit du travail d'équipe accompli par les divers paliers de gouvernement et les partenaires du secteur privé. Ces genres de partenariats font en outre ressortir les efforts du gouvernement en vue de favoriser l'innovation, de même que les efforts plus vastes qu'il déploie pour aider l'ensemble des régions et des collectivités à développer leur plein potentiel économique et

social. Au Canada atlantique, pareille démarche de partenariats est appliquée dans nombre de secteurs, notamment le commerce et les projets d'investissement, la promotion du tourisme, la mise en valeur de secteurs technologiques nouveaux et diversifiés, les méthodes à valeur ajoutée dans les secteurs liés aux ressources, l'établissement de liens entre les établissements postsecondaires et les secteurs économiques, la diffusion de la technologie de l'information dans les écoles et les collectivités et l'acquisition de compétences chez les travailleurs actuels et futurs de la région.

Le mandat et les stratégies de l'APECA sont étroitement liés au cadre stratégique global et ils le soutiennent. En outre, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, l'Agence a officiellement adopté une stratégie de développement durable qui s'attaque aux préoccupations sociales, économiques et environnementales et les intègre dans le processus de prise de décisions. Grâce à cette stratégie, l'APECA tient compte des facteurs écologiques dans ses nouvelles activités et encourage l'éco-efficience de ses clients, de ses partenaires et des autres intervenants de la région. La stratégie vise également une plus grande sensibilisation à l'importance d'un développement économique durable dans les collectivités et un développement accru de l'industrie de l'environnement du Canada atlantique.

L'Agence continuera d'être un chef de file, au Canada atlantique, pour ce qui est de coordonner la mesure gouvernementale Partenariat rural canadien. Grâce à cette mesure, un groupe de ministères fédéraux aide les collectivités rurales à tirer profit des débouchés économiques. De tels partenariats permettent aux régions et aux collectivités de réaliser leur potentiel économique et social.

Dans la région, l'APECA assure le lien avec les politiques et priorités générales du gouvernement. La politique globale de l'APECA est axée sur le développement économique des collectivités, sur les PME, sur l'innovation, sur le commerce, les investissements et le tourisme, de même que sur l'entrepreneuriat et l'acquisition de compétences. L'Agence crée ainsi des possibilités de croissance économique en misant sur la capacité et les forces de la région. En outre, l'APECA voit à ce que les politiques économiques fédérales soient coordonnées et elle essaie d'éviter tout chevauchement et double emploi de programmes fédéraux dans la région. En étroite collaboration avec ses partenaires fédéraux, les provinces, les établissements publics et les organisations communautaires, l'Agence s'emploie à créer des occasions d'affaires et à favoriser la croissance économique.

2. Le portefeuille de l'Industrie

En tant que membre du portefeuille de l'Industrie, créé en 1996 pour mieux coordonner les mesures horizontales du gouvernement, l'APECA est bien placée pour veiller à ce que ses priorités contribuent au programme microéconomique général du gouvernement, et l'appuient.

En tant que membre du Portefeuille, l'APECA a la possibilité de participer aux discussions sur les questions économiques, veillant ainsi à ce qu'il soit tenu compte des besoins et des réalités des entreprises et des collectivités du Canada atlantique dans les mesures et programmes stratégiques du gouvernement. Sa participation au Portefeuille lui donne aussi accès à une plateforme qui lui permet de mieux coordonner et intégrer ses activités. Sa participation au Portefeuille a pour effet d'étendre la portée de ses démarches en matière de développement économique puisqu'elles sont basées sur le partenariat et la collaboration avec les clients et avec les parties intéressées.

Le Portefeuille est un grand défenseur national des entreprises en général et des petites entreprises en particulier. Ce rôle est renforcé par des réseaux locaux et régionaux d'intervenants et de clients, ainsi que par la prestation de services qui sont propres à l'APECA et aux autres organismes régionaux. Le Portefeuille joue un rôle clé dans l'élaboration et la promotion de la politique microéconomique et sectorielle, et les organismes régionaux procurent une importante dimension locale et régionale à ce processus.

L'APECA continuera de travailler étroitement avec le Portefeuille, en ce qui concerne tout particulièrement la politique sur le réchauffement de la planète, le problème de l'an 2000, les Foires-info de la petite entreprise, le développement économique des Autochtones, le réseau de Centres de services aux entreprises du Canada, l'élaboration des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, et les communications.

3. Contexte fédéral-provincial

Avec ses quatre gouvernements provinciaux et ses petites collectivités très dispersées, le Canada atlantique a besoin d'une plus grande coordination des efforts à l'échelle régionale. L'APECA continuera de travailler avec les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique pour établir les priorités communes de développement économique et y donner suite. Même si les enjeux plus particuliers varient d'une province de l'Atlantique à l'autre, les préoccupations liées aux soins de santé, à l'éducation et aux programmes sociaux, de même que le système général d'accords fiscaux seront au cœur du programme fédéral-provincial. Les priorités économiques seront, entre autres, de continuer à mettre l'accent sur la prospérité du secteur des PME, sur la technologie, les occasions d'affaires à

caractère technologique et sur les préparatifs nécessaires à l'établissement d'une économie du savoir, l'augmentation des débouchés commerciaux, le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'acquisition de compétences en gestion, le tourisme, le développement rural et communautaire et une réduction durable du chômage.

4. Perspectives économiques

L'économie du Canada atlantique s'est considérablement améliorée en 1998; la croissance économique a été soutenue par d'importants investissements et une augmentation des dépenses des consommateurs. On pense que le produit intérieur brut réel (PIB) du Canada atlantique aura augmenté de 3,5 % en 1998, comparativement à un gain de 1,5 % en 1997. Au cours de 1998, la croissance économique de la région a pu compter sur la production pétrolière extra-côtière, la construction d'autoroutes et l'exploitation des ressources gazières de l'île de Sable. Après plusieurs années de faible croissance économique comparativement à l'économie du Canada, le taux d'accroissement de cette année devrait dépasser le taux national de 2,8 %. L'augmentation globale de recettes touristiques du Canada atlantique en 1998 s'est établie à 5,6 %.

En 1998, l'emploi mensuel moyen au Canada atlantique a augmenté de 2,8 %, soit le même taux que pour l'ensemble du Canada. Au cours de cette période, le taux de chômage de la région s'est établi, en moyenne, à 12,9 %, une baisse par rapport aux 14 % enregistrés au cours de la même période en 1997. En dépit d'améliorations sur le marché de l'emploi, les gens continuent de quitter la région. La population de chacune des provinces de l'Atlantique a diminué entre juillet 1997 et juillet 1998, en raison surtout de l'émigration. La population du Canada atlantique a diminué de 11 152 personnes ou de 0,5 % au cours de cette période alors que la population canadienne s'est accrue de 1 %.

Selon le Conference Board du Canada, les perspectives économiques générales du Canada atlantique, pour 1999, sont bonnes; l'économie de la région est soutenue par les activités d'exploitation dans le secteur des hydrocarbures. En dépit du ralentissement économique international et de la permanence des incertitudes économiques et financières mondiales, on s'attend à ce que l'économie de la région enregistre une croissance de 3 % en 1999. Cette prévision est plus élevée que celle concernant l'ensemble du Canada, soit 2,5 %. Au cours de 1999, on s'attend encore à ce que le moteur de la croissance économique soit la production pétrolière extra-côtière d'Hibernia, la construction d'autoroutes et les aménagements liés au gaz naturel de l'île de Sable, notamment la construction d'un pipeline. Dans les industries de transformation, le rendement devrait augmenter de 6,5 % puisqu'on peut compter sur une forte croissance dans les secteurs de la fabrication, de la construction et des mines.

On s'attend à ce que la situation soit plus difficile dans certains secteurs, notamment la foresterie et l'exploitation des métaux compte tenu de la chute des prix de plusieurs

produits clés. La faiblesse continue des activités du secteur public va limiter à 1,7 % la croissance dans les industries de services. L'emploi devrait augmenter de 1,3 % dans la région, en 1999, comparativement à une augmentation de 1,9 % pour l'ensemble du Canada. Au Canada atlantique, le taux de chômage devrait tomber à 12,1 % alors qu'il était de 12,9 % en 1998. Le ralentissement des activités à la mine Phalen et la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton (Devco) représenteront des défis économiques supplémentaires pour le Cap-Breton.

Même si les perspectives économiques à court terme sont bonnes en raison de gros projets d'investissement et d'une croissance soutenue dans certains secteurs, notamment la technologie de l'information et le tourisme, la région continue de connaître un certain nombre de problèmes structurels. Le peu de possibilités dans les régions rurales et de perspectives pour les jeunes font que beaucoup de gens doivent quitter la région. Ce problème est particulièrement aigu dans la région du Canada atlantique où 47 % de la population vit dans des zones rurales, comparativement à 22 % pour l'ensemble du Canada. Le ralentissement de la croissance démographique qui s'ensuit freine l'activité économique en réduisant la demande interne. En outre, les personnes qui quittent la région sont généralement plus scolarisées; elles contribuent à un exode de ressources humaines compétentes. La région doit continuer à élargir son assise industrielle et à accroître le niveau de participation des petites entreprises aux marchés d'exportation internationaux. De même, les niveaux de productivité profiteraient d'une adoption plus grande de technologies avancées, de niveaux de formation plus élevés et d'une augmentation de la recherche et du développement. Les défis que l'APECA doit relever dans le cadre de ses efforts de développement économique sont décrits dans la figure 5 à la page 22.



Figure 2 : Plan de dépenses

Vue d'ensemble du Ministère				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes de programme	363,5	332,0	301,6	269,5
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit				
Dépenses de programme nettes	363,5	332,0	301,6	269,5
<i>Moins</i> :				
Recettes à valoir sur le Trésor	34,0	38,0	38,0	38,0
<i>Plus</i> :				
Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères	2,8	2,8	2,8	2,8
Coût net de l'Agence	332,3	296,8	266,4	234,3

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

PARTIE III - PLANS ET PRIORITÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET GAMME DE SERVICES

Dans la présente Partie, est présentée de l'information sur chacune des priorités stratégiques et des gammes de services de l'Agence, ainsi que sur les plans et priorités, par province.



Sommaire des plans, des priorités et des stratégies clés

1. Secteurs d'activités

Le programme de l'APECA se répartit en deux grands secteurs d'activités : le Développement économique et l'Administration générale. La majorité des efforts de l'APECA en vue d'atteindre ses objectifs sont prévus par le secteur Développement. Le secteur Administration générale distingue les fonctions administratives de l'Agence des activités directement liées aux programmes de l'organisation.

Développement :

Soutenir et favoriser les possibilités de développement économique dans la région de l'Atlantique, particulièrement auprès des PME, par la planification, les études analytiques, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets et la défense des intérêts de la région de l'Atlantique.

Administration générale :

Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources de l'APECA et la mise en place des systèmes et services administratifs permettant d'appuyer la prise de décisions par la direction et d'accroître la responsabilité de la direction et le contrôle opérationnel.

2. Principaux résultats

Au cours des trois prochaines années, les plans de l'APECA vont continuer d'être axés sur les priorités stratégiques et gammes de services énumérées à la Partie II. La Partie III donne les points saillants des principaux plans qui seront entrepris, et les résultats escomptés. La figure 3 présente un résumé des principaux résultats prévus pour 1999-2000.

Figure 3 : Principaux résultats

pour aider les gens de la région de l'Atlantique :	Résultats :	Priorité stratégique Gamme de services
Stimuler l'activité économique dans la région de l'Atlantique, créer des emplois et augmenter le revenu gagné.	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche fédérale-provinciale de développement économique coordonnée dans les secteurs prioritaires donnant lieu à une croissance durable de l'emploi; • Recherche internationale et nationale et partenariats avec le secteur privé qui contribuent à la commercialisation et à la diffusion de la technologie; • Emplois et démarrages d'entreprises en raison d'un meilleur accès aux capitaux par les petites et moyennes entreprises du Canada atlantique; • Accès aux gros contrats par les entreprises de la région de l'Atlantique; • Recettes touristiques accrues et élaboration de nouveaux produits touristiques pour la région. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, défense des intérêts et coordination et Programme de COOPÉRATION • Innovation et technologie • Entrepreneurship et acquisition de compétences et accès aux capitaux • Politiques, défense des intérêts et coordination • Commerce, investissements et tourisme
Voir à l'acquisition de compétences et à l'adoption de meilleures pratiques de gestion dans les petites et moyennes entreprises du Canada atlantique.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des pratiques de gestion commerciale des PME; • Nombre de nouveaux exportateurs et de participants aux cours sur la préparation à l'exportation; • Cours d'entrepreneurship à chaque niveau du système scolaire, en partenariat avec les ministères provinciaux de l'Éducation; • Participation à des programmes axés sur les besoins spéciaux de groupes, p. ex. les Autochtones et les jeunes, en matière d'entrepreneurship. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurship et acquisition de compétences • Commerce, investissements et tourisme • Entrepreneurship et acquisition de compétences • Entrepreneurship et acquisition de compétences
Améliorer les perspectives économiques grâce au développement économique des collectivités, en mettant l'accent sur les régions rurales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêts et d'emplois créés et préservés dans les régions rurales grâce aux services de consultation et de financement des PME offerts par les Corporations locales de développement économique; • Meilleur accès aux services commerciaux du gouvernement (financement, counselling et information); • Développement, en toute autonomie, des collectivités et emplois de rechange dans les régions touchées par la fermeture de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique communautaire • Centres de services aux entreprises du Canada • Projets d'adaptation

B

Développement

1. Objectif :

Objectif principal :

Favoriser les possibilités de développement économique au Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emploi dans cette région.

Le secteur Développement comprend les fonctions politiques, planification et exécution des programmes. Ce secteur d'activité est réparti ainsi :

Développement des entreprises;
Centres de services aux entreprises du Canada; Développement économique des collectivités et Programme de COOPÉRATION. Ces secteurs correspondent aux activités principales de l'Agence.

Les priorités stratégiques de l'APECA—Entrepreneurship et acquisition de compétences; Politiques, défense des intérêts et coordination;

Commerce, investissements et tourisme; Innovation et technologie—ont encore leur raison d'être dans la croissance et le développement de l'économie du Canada atlantique. La Figure 5 illustre de quelle façon les priorités stratégiques de l'APECA s'attaquent aux éléments essentiels au développement économique de la région de l'Atlantique et elle indique les grands défis que devra relever l'APECA dans la poursuite de son mandat. Il faudra avant tout, compte tenu de la diminution des ressources disponibles pendant la période de planification, continuer d'orienter l'aide vers les meilleures occasions d'accroître la croissance et la compétitivité régionales. Entre autres, il faudra établir une stratégie pour soutenir les PME actuelles qui réussissent bien et pour aider les entreprises des secteurs en pleine croissance comme la technologie de l'information, les services environnementaux et les occasions découlant des méga-projets pétroliers et gaziers.

Figure 4 : Dépenses prévues du secteur Développement

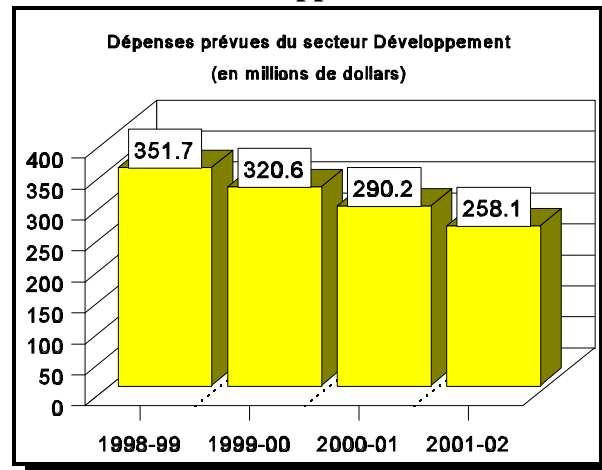
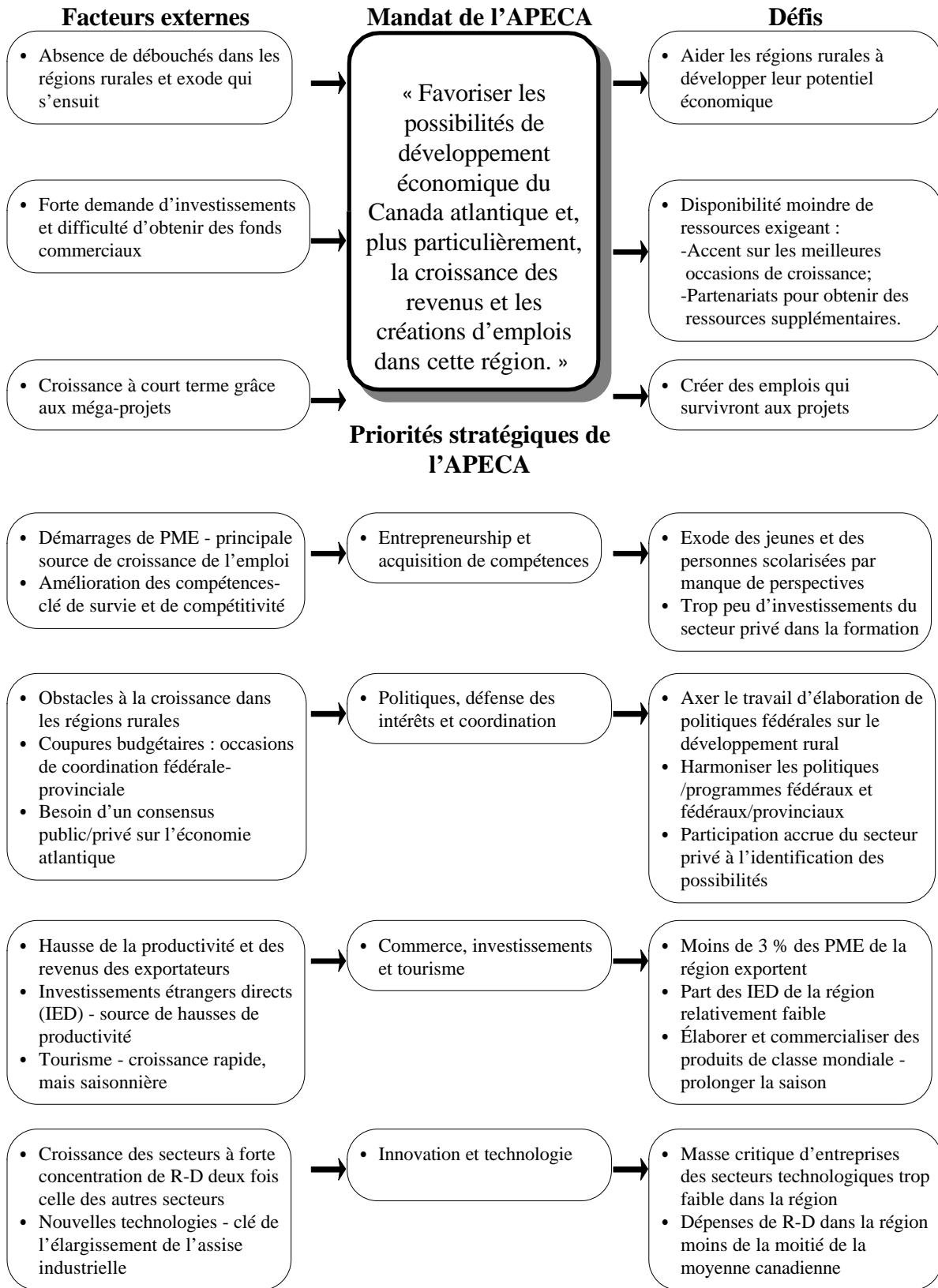


Figure 5 : L'économie mondiale et les défis de l'APECA



2. Plans et priorités par priorité stratégique :

Entrepreneurship et acquisition de compétences

Objectif principal :

Accroître le nombre de Canadiens de la région de l'Atlantique qui choisissent de lancer leur propre entreprise et améliorer les chances de survie et de croissance de ces entreprises.

- a) Les activités de développement de l'entrepreneurship jouent un rôle clé dans le programme de l'APECA et le *programme national de création d'emplois et de croissance* du gouvernement. L'entrepreneurship est axé sur les groupes de clients cibles, les entrepreneurs actuels et nouveaux et les organismes d'aide aux entreprises.
- En ce qui concerne les nouvelles entreprises du Canada atlantique, 71 % environ des emplois créés entre 1989 et 1995 l'ont été dans des entreprises de moins de 100 employés.
 - Dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), on associe le niveau plus élevé d'emplois autonomes à des niveaux plus élevés de croissance des emplois à long terme et du PIB.

Plans et priorités

- ✎ **Recherche/Évaluation** - Enrichir la base de connaissances et accroître la compréhension à l'égard des pratiques de développement de l'entrepreneurship et des tendances relatives aux PME dans la région.
- ✎ **Sensibilisation et promotion** - Favoriser une culture entrepreneuriale en faisant la promotion de l'entrepreneurship et de la petite entreprise.

Résultats escomptés

- ✓ Recherche pour déterminer ce dont ont besoin les organisations vouées au développement pour mieux aider les femmes à réaliser leur potentiel entrepreneurial.
- ✓ Utilisation d'outils de promotion, p. ex. des programmes médiatiques et des publications qui présentent des modèles d'entrepreneurs; indice d'« intention de démarrer une entreprise » de 18 % de la population du Canada atlantique d'ici l'an 2000.

Plans et priorités

✎ **Éducation/Orientation** - Multiplier les occasions d'apprendre à devenir entrepreneur et à démarrer un entreprise.

✎ **Formation et counselling** - Favoriser l'accès à une formation et à des conseils de qualité en entrepreneurship.

✎ **Formation de réseaux** - Contribuer à la mise sur pied d'activités de réseautage et d'échanges pour favoriser le dialogue, l'apprentissage et les partenariats entre les entreprises, le gouvernement, les éducateurs et les entrepreneurs.

b) Le programme Pratiques de gestion commerciale (PGC) devrait susciter une amélioration des pratiques de gestion des PME, lesquelles sont essentielles à leur survie et à leur croissance. Le Programme met l'accent sur les entrepreneurs actuels et nouveaux.

Plans et priorités

✎ **Pratiques de gestion commerciale**
Coordonner la réalisation d'une recherche sur le recours aux PGC par les entreprises du Canada atlantique.

Résultats escomptés

✓ Occasion donnée à la majorité des élèves de la maternelle à la 12^e année et aux étudiants du niveau collégial de se familiariser avec la formation entrepreneuriale d'ici l'an 2000.

✓ Augmentation du nombre d'élèves/de jeunes qui participent à des programmes d'entreprise, de 400 en 1997-1998 à 1 200 d'ici l'an 2000.

✓ Agrément de 50 conseillers en petites entreprises par année, en 1999 et en 2000, par l'Institut des conseillers en petites entreprises inc. (ICPEI).

✓ Aide offerte au Comité des collèges de l'Atlantique pour le développement entrepreneurial, pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale.

Résultats escomptés

✓ Exposé de principes décrivant les besoins des PME et approche coordonnée pour répondre à ces besoins.

Plans et priorités

- ✎ Organiser une table ronde réunissant les partenaires du développement économique au Canada atlantique pour discuter des résultats de la recherche et établir l'orientation future des efforts liés aux PGC.

- ✎ Mettre la dernière main à l'établissement et/ou au lancement des outils suivants :
 - Outil diagnostique;
 - Inventaire/base de données en ligne sur les fournisseurs de cours;
 - Outil d'analyse comparative/d'évaluation du rendement.

Résultats escomptés

- ✓ Sensibilisation accrue des partenaires du développement économique aux besoins en PGC des PME de la région de l'Atlantique et entente sur des mesures coordonnées.

- ✓ Augmentation du nombre de clients de l'APECA qui ont mis en œuvre ou restructuré des pratiques de gestion, ou qui ont autrement amélioré leurs compétences en gestion.

Politiques, défense des intérêts et coordination

Objectifs principaux :

Offrir une base solide pour les politiques, les priorités et les programmes stratégiques de l'Agence;

Défendre les intérêts du Canada atlantique, ses priorités et ses préoccupations dans la prise de décisions, la conception de programmes et le choix des projets au gouvernement fédéral;

Promouvoir la capacité et les intérêts de la région de l'Atlantique pour influencer sur le programme d'approvisionnement du gouvernement de sorte que la région obtienne des marchés plus nombreux et plus intéressants et plus de retombées industrielles.

a. Défense des intérêts et coordination :

La *Loi sur l'APECA* a confié à l'Agence le rôle et le mandat de défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Canada atlantique dans l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral, la conception des programmes et le choix des projets. Il est de ce fait reconnu que l'économie du Canada atlantique, qui compte 8 % de la population canadienne, doit encore procéder à de grands rajustements et composer avec d'importants changements structureaux. Il est également reconnu que la Canada atlantique a les caractéristiques démographiques et économiques uniques d'une région composée de quatre provinces dont les programmes d'action et les intérêts divergent souvent.

Les objectifs de base de la défense des intérêts et de la coordination consistent notamment à :

- cerner les problèmes qui peuvent influencer sur les perspectives de développement économique du Canada atlantique, les analyser et donner des conseils à cet égard;
- veiller à ce que les partenaires du Portefeuille, les autres ministères et les organismes centraux connaissent les intérêts, les priorités et les préoccupations du Canada atlantique et y soient sensibles;
- assurer une communication et une sensibilisation réciproques, qui facilitent la compréhension et la connaissance des politiques, des perspectives et des priorités de la région et de celles élaborées à son intention;
- élaborer et promouvoir des réseaux locaux et régionaux avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères, des intervenants du secteur privé et du secteur public en général afin d'obtenir une coordination optimale des stratégies régionales de développement économique.

L'effort de défense des intérêts de l'APECA est mis de l'avant par des alliances stratégiques et des partenariats locaux et régionaux, grâce à un réseau de bureaux régionaux et locaux et du bureau d'Ottawa. Les conseils fédéraux régionaux, par exemple, qui se composent de cadres supérieurs du gouvernement fédéral de chacune des provinces de l'Atlantique, offrent une excellente tribune de discussions pour coordonner et défendre les mesures fédérales au Canada atlantique, notamment les formules novatrices d'exécution des programmes et de prestation des services. Ces réseaux apportent au Portefeuille et au gouvernement en général une compréhension particulière de l'économie de la région de l'Atlantique ainsi que des défis et des débouchés du monde des affaires du Canada atlantique.

Pour obtenir l'appui du Cabinet en faveur des politiques et conseiller le ministre et le secrétaire d'État, il faut recueillir et diffuser de l'information sur les questions locales, régionales, provinciales et nationales et faire appel à la force des partenariats, des

réseaux de gens d'affaires et d'intervenants régionaux de façon à influencer sur les examens des grandes politiques fédérales et les grandes stratégies économiques. Il faut en outre une approche coordonnée pour influencer sur les décisions en matière d'approvisionnement et de dépenses.

Plans et priorités

- ✎ Porter les questions liées au développement de la région de l'Atlantique à l'attention des ministères.

Résultats escomptés

- ✓ Politiques et programmes fédéraux tenant compte des besoins du Canada atlantique.

b. Programme relatif à la politique et à la recherche en matière économique :

Le programme de l'Agence relativement à la politique et à la recherche en matière économique repose sur l'expérience globale de la région, sur les données fournies par les intervenants et partenaires du développement économique et sur les constatations et les connaissances découlant des recherches et consultations effectuées, de plus en plus nombreuses. Il existe un plan de recherche orienté vers l'avenir; il reflète et appuie les nouveaux enjeux économiques régionaux, provinciaux et locaux, les problèmes structurels et les possibilités de l'économie de la région de l'Atlantique, les considérations sectorielles spécifiques, les politiques fédérales clés et les priorités et programmes stratégiques de l'APECA. La formule adoptée par l'APECA comprend des activités internes de recherche, des recherches effectuées par des partenaires de l'extérieur et en collaboration avec eux et des tables rondes et colloques sur les politiques. Cette formule contribue à étendre le rayon d'action horizontal de l'Agence en faisant intervenir un réseau grandissant de partenaires régionaux dont des organisations chargées d'élaborer les politiques officielles, des universités et des représentants de la collectivité économique, des associations de gens d'affaires et des entreprises individuelles.

Le programme de recherche continuera d'être axé sur l'examen des principaux débouchés et défis de l'économie du Canada atlantique. Entre autres sujets traités, on pourrait retrouver une exploration plus poussée des possibilités de croissance dans les secteurs clés de l'économie du savoir et des problèmes technologiques connexes, l'identification des occasions d'améliorer la capacité commerciale de la région et les problèmes liés à l'acquisition de compétences par la main-d'œuvre régionale. De plus, des efforts seront faits pour continuer d'élargir le réseau de partenaires de l'Agence, en ce qui concerne la recherche sur les politiques.

Plans et priorités

- ✎ Trouver des occasions nouvelles de collaboration et de création de partenariats en matière de recherche avec des intervenants stratégiques, à l'échelle nationale et régionale, relativement aux questions et possibilités ayant un lien avec le mandat de l'Agence et le développement durable au Canada atlantique, et y donner suite.

Résultats escomptés

- ✓ Études d'orientation et/ou tables rondes et colloques donnant lieu à un élargissement du réseau de partenaires stratégiques et à une meilleure compréhension des problèmes et perspectives économiques de la région.

c. Stratégie d'acquisition et de retombées industrielles :

Les acquisitions du gouvernement du Canada, par l'entremise tout particulièrement de la Politique des retombées industrielles et régionales (RIR), fournit au Canada atlantique des occasions d'acquérir et de perfectionner la technologie et les compétences, d'obtenir des investissements étrangers, d'accéder à des marchés étrangers protégés (par exemple les marchés de l'aérospatiale et de la défense) et d'établir des relations et des alliances commerciales avec de grandes sociétés internationales. Grâce à des activités liées aux politiques et aux programmes et en partenariat avec les principaux ministères et sociétés privées qui s'occupent des acquisitions, la fonction de défense des intérêts vise à maximiser les retombées au Canada atlantique et à faire en sorte qu'elles soient un complément stratégique d'autres mesures qui appuient le développement à long terme des secteurs de croissance basés sur le savoir (p. ex. l'aérospatiale) dans la région.

Plans et priorités

- ✎ Participer à l'élaboration de la stratégie et à la négociation des retombées des projets, et par des visites dans les entreprises concernées et des séances d'information, faire connaître aux grandes sociétés et aux investisseurs la capacité de la région de l'Atlantique.

Résultats escomptés

- ✓ Meilleures chances d'obtenir, dans l'avenir, de grands marchés fédéraux pour le Canada atlantique afin d'en retirer des avantages sur les plans du commerce, de la technologie et des investissements.

Plans et priorités

- ✎ Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des RIR à la suite de son évaluation ou d'autres mesures stratégiques, et y participer.
- ✎ Participer à l'élaboration du Plan spatial à long terme III de l'ASC afin de créer des retombées au Canada atlantique dans le secteur des sciences et de la technologie spatiales, en mettant l'accent sur la commercialisation de la technologie.
- ✎ Gérer les retombées actuelles sur le Canada atlantique, relativement aux marchés.

Résultats escomptés

- ✓ Politique des RIR qui réussit à attirer des marchés dans la région, dans le contexte des entreprises du Canada atlantique.
- ✓ Retombées au Canada atlantique attribuables à des activités de l'ASC dans la région.
- ✓ Capacité et compétences technologiques accrues, p. ex. dans le domaine des matériaux de pointe et du génie aéronautique; renforcement des relations et des alliances commerciales avec les grandes sociétés internationales.

Commerce, investissements et tourisme

Commerce :

Objectif principal :

Accroître le nombre de nouveaux exportateurs et le nombre de ventes par les exportateurs sur les marchés actuels et les nouveaux marchés.

La croissance de l'économie de la région de l'Atlantique passe par une amélioration du rendement à l'exportation. L'augmentation du nombre d'emplois est fondamentalement liée à l'augmentation du nombre de ventes destinées à l'exportation. La stratégie commerciale de l'APECA a pour but d'améliorer le rendement à l'exportation de la région de l'Atlantique en augmentant la capacité des PME de créer des activités et de les développer.

La stratégie commerciale de l'APECA est la suivante :

- Offrir des services commerciaux aux PME, soit :
 - assurer la formation et le perfectionnement des futurs exportateurs;
 - encourager l'exportation et les exportateurs;
 - soutenir financièrement le développement de l'exportation;
 - créer des consortiums d'exportation (PME).
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur et mettre l'accent sur la participation de groupes d'entreprises aux activités commerciales internationales sur les marchés d'exportation.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux d'Équipe Canada, le secteur privé et d'autres intervenants commerciaux en ce qui concerne la planification et l'exécution des programmes commerciaux.
- Jouer un rôle de défenseur des intérêts de la région en ce qui concerne l'élaboration des politiques et programmes commerciaux du pays.
- Faire des recherches sur les enjeux essentiels au renforcement du commerce dans la région.

Plans et priorités

Résultats escomptés

- | | |
|--|---|
| ✎ Identifier des exportateurs potentiels et leur offrir la formation et l'encadrement nécessaires pour exporter. | ✓ 80 exportateurs potentiels ayant terminé la formation en préparation à l'exportation en 1999-2000. |
| ✎ Offrir une aide financière et des conseils aux entreprises prêtes à exporter pour les aider à réussir leurs premières ventes à l'étranger. | ✓ 80 PME ayant réussi à percer sur le marché international (c.-à-d. nouveaux exportateurs) en 1999-2000. |
| ✎ Inciter les entreprises à former des réseaux d'exportation et à lancer des activités commerciales de promotion du commerce extérieur sur les principaux marchés. | ✓ 40 exportateurs diversifient leurs activités sur les marchés internationaux en 1999-2000. |

Plans et priorités

- ✎ Élaborer, avec les partenaires et les associations industrielles, des stratégies d'exportation propres aux secteurs qui offrent les meilleures perspectives d'exportation.

Résultats escomptés

- ✓ Élaboration de stratégies d'exportation détaillées pour **trois** secteurs clés en 1999-2000.

Investissements :

Objectif principal :

Accroître les investissements étrangers directs dans la région de l'Atlantique.

En ce qui a trait aux investissements, l'APECA mettra l'accent sur la recherche et sur l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements dans la région de l'Atlantique.

Plans et priorités

- ✎ Mettre en œuvre un programme de recherche sur les investissements et établir une stratégie, de concert avec les partenaires, pour accroître les investissements étrangers directs (IED) dans la région.

Résultats escomptés

- ✓ Lancement, en 1999-2000, d'une stratégie de promotion des investissements qui, à moyen ou à long terme, entraînera une hausse des IED dans la région.

Tourisme :

Objectif principal :

Améliorer le cadre à l'intérieur duquel les exploitants d'entreprises touristiques peuvent accélérer la croissance et les activités économiques.

En 1998, le secteur du tourisme a généré des recettes d'environ 2,8 milliards de dollars et quelque 450 millions de dollars de taxes ont été remis aux gouvernements fédéral et provinciaux. Le nombre d'emplois liés au secteur touristique est d'environ 100 000 dans la région. Même si le tourisme contribue déjà grandement à l'économie de la région de l'Atlantique, une croissance accrue de ce secteur aurait des répercussions encore plus grandes sur l'économie régionale.

L'APECA travaille avec les gouvernements provinciaux et ses partenaires de l'industrie pour atteindre les objectifs suivants :

- obtenir une efficacité maximale des ressources touristiques des secteurs public et privé;
- tenter d'harmoniser les efforts que déploie la région dans les domaines du marketing, de la recherche, du développement de produits, du développement des ressources humaines et de la diffusion de la technologie;
- organiser des tribunes pour discuter des questions touristiques de la région;
- défendre les intérêts de la région dans les dossiers nationaux liés au tourisme.

La coordination des activités liées au tourisme relève du vice-président, Affaires corporatives et Tourisme, une composante du Siège social, à Charlottetown, à l'Î.-P.-É. Le vice-président s'occupe également du Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique et de toute activité intergouvernementale à caractère touristique à laquelle l'APECA participe.

L'APECA est le principal agent du gouvernement fédéral et du portefeuille de l'Industrie au Canada atlantique, en ce qui concerne la mise en œuvre du programme national de création d'emplois et de croissance dans le secteur touristique. Des liens solides ont été établis entre l'APECA et la Commission canadienne du tourisme. Ces deux groupes exécutent ensemble des projets de marketing.

Plans et priorités

- ✎ Contribuer aux mesures de marketing et de développement de produits du Canada atlantique et participer au Salon du tourisme du Canada atlantique pour promouvoir le Canada atlantique comme destination touristique.

- ✎ Contribuer à la mise au point de pratiques de gestion progressistes et à l'amélioration de la qualité du service.

- ✎ Conformément à la politique et à la stratégie provinciales en matière de tourisme, contribuer à l'élaboration de services et d'attraits nouveaux et améliorer ou rénover l'infrastructure actuelle de l'hébergement des touristes.

Résultats escomptés

- ✓ Rendement du capital investi de 10 \$ par dollar investi dans la campagne de marketing de la région de l'Atlantique et répercussions économiques de 26 millions de dollars attribuables à la campagne de 1999.

- ✓ Création de deux nouveaux produits touristiques destinés aux marchés internationaux.

- ✓ Participation de 150 exploitants d'entreprises touristiques du Canada atlantique et de 75 voyageurs d'Amérique du Nord (des États-Unis surtout) au Salon de 1999.

- ✓ Établissement de critères pour mesurer les pratiques de gestion « exemplaires » de cette industrie et le rendement du capital investi dans le développement des ressources humaines.

- ✓ Élaboration d'environ 50 nouveaux projets qui permettront de créer 150 autres emplois dans le secteur et de préserver environ 100 emplois existants.

Objectif principal :

Améliorer le rendement de la région de l'Atlantique, en ce qui a trait à l'innovation, grâce au développement et à la commercialisation de nouvelles technologies, à une amélioration de la technologie et à la croissance des secteurs stratégiques.

Pour être davantage en mesure d'innover et d'exploiter la technologie dans la région de l'Atlantique, l'APECA se concentre sur cinq « thèmes » : création de nouvelles entreprises technologiques; compétences en technologies; secteurs stratégiques; diffusion de la technologie et amélioration et commercialisation de la technologie.

Les éléments qui suivent appuient ces thèmes :

- offrir un financement remboursable, parfois selon certaines conditions, et des services consultatifs à l'égard de projets de développement de PME, de l'utilisation et de la commercialisation de la technologie, de même qu'une aide aux installations de recherche qui offrent des services aux PME;
- encourager les alliances/liens nationaux et internationaux visant le développement et la commercialisation de la technologie, notamment les partenariats entre des établissements de recherche et le secteur privé et les partenariats entre PME;
- lancer des mesures, en ce qui a trait à l'innovation et à la technologie, conjointement avec d'autres intervenants clés.

Plans et priorités

- ✎ Contribuer à la création d'alliances/de liens officiels entre des établissements de recherche et le secteur privé et encourager le prolongement des liens actuels pour y inclure les services technologiques aux PME.

Résultats escomptés

- ✓ Minimum de **15** nouveaux partenariats entre des établissements de recherche et des entreprises privées en 1999-2000.

Plans et priorités

- ✎ Favoriser les partenariats internationaux de R-D dans le cadre de mesures telles la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels.
- ✎ Établir des partenariats avec des intervenants clés du secteur de l'innovation et de la technologie pour élaborer des plans concernant : la création de nouvelles entreprises technologiques; les compétences technologiques; les secteurs stratégiques; la diffusion de la technologie et le développement et la commercialisation de la technologie.
- ✎ Collaborer à l'élaboration de projets pour la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Résultats escomptés

- ✓ Quatre partenariats internationaux de R-D en 1999-2000.
- ✓ En 1999-2000, un ensemble de mesures et d'activités liées aux cinq thèmes contribuant à une augmentation, à moyen ou à long terme, du nombre de nouvelles entreprises technologiques, des compétences technologiques, des secteurs stratégiques, de la diffusion de la technologie, de l'innovation et de la croissance et du développement ainsi que de la commercialisation de nouvelles technologies.
- ✓ Au moins 15 projets de la région de l'Atlantique bénéficiant d'une aide dans le cadre de la FCI.

3. Plans et priorités par gamme de services :

Accès aux capitaux et à l'information

Objectif principal :

Permettre aux PME du Canada atlantique d'accéder plus facilement aux capitaux et à l'information.

L'accès limité aux capitaux et à l'information est l'un des principaux obstacles au démarrage et à l'agrandissement des PME du Canada atlantique. L'élimination des obstacles, conjointement avec les partenaires des secteurs public et privé, est une priorité

pour l'APECA. L'Agence cherche à combler les importants déficits de financement en ce qui concerne, notamment, les coûts accessoires liés aux nouvelles technologies, aux logiciels, aux prototypes, à la formation du personnel, à la promotion du commerce et aux mesures d'amélioration de la qualité. Souvent, ces investissements ne répondent ni aux critères de risques des banques ni aux critères des sociétés de capital-risque quant à la taille des entreprises. L'APECA favorise l'accès aux capitaux et à l'information, de la façon suivante :

- elle consent des prêts sans exiger d'intérêts ni de garanties par l'intermédiaire de son Programme de développement des entreprises;
- elle encourage les prêteurs traditionnels à multiplier leurs activités de financement des PME;
- elle offre un réseau de renseignements commerciaux axé sur les clients par l'entremise des Centres de services aux entreprises du Canada atlantique et d'autres organisations locales d'aide aux entreprises.

En ce qui concerne l'accès aux capitaux, l'APECA vise à long terme une économie indépendante pour la région de l'Atlantique grâce à un ensemble de facteurs tels des capitaux propres, du financement traditionnel, des capitaux de risque officiels et officieux, des investissements privés et un marché des valeurs mobilières qui permettront à toutes les entreprises viables d'obtenir un financement suffisant.

Cette gamme de services comprend deux composantes, le Programme de développement des entreprises et les Centres de services aux entreprises du Canada.

Programme de développement des entreprises (PDE)

Le PDE est le principal programme d'aide financière directe que l'APECA offre aux PME et aux organisations sans but lucratif qui offrent des services aux entreprises. Il vient aider les PME à démarrer, à prendre de l'expansion ou à moderniser leurs installations en leur facilitant l'accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables, consenties sans exiger d'intérêt ni de garantie. En donnant ainsi accès à des capitaux pour des projets qui, autrement, n'auraient pas pu voir le jour, le PDE facilite la création d'emplois dans le secteur privé. Il appuie les priorités stratégiques de l'Agence.

Plans et priorités

✎ Investir dans quelque 1 000 PME par année pour les aider à créer et à préserver des emplois pour les gens du Canada atlantique.

✎ Encourager la création d'autres fonds de placement du secteur privé.

Résultats escomptés

✓ Nouveaux emplois.

✓ Nouvelles entreprises.

✓ Nouvelles ventes (ventes à l'exportation).

✓ Augmentation de la productivité (valeur ajoutée par employé).

✓ Au moins deux (2) autres fonds exploités dans la région.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

En tant que partenaire gestionnaire des CSEC dans la région de l'Atlantique, l'APECA planifie, élabore et met en œuvre des politiques et des méthodes opérationnelles pour veiller à ce que les besoins en information des PME et des futurs entrepreneurs soient comblés.

Plans et priorités

✎ Offrir des services commerciaux axés sur la clientèle.

✎ Grâce à des méthodes efficaces, faciliter et simplifier l'accès aux services gouvernementaux d'aide aux entreprises dans les collectivités rurales et urbaines situées à l'extérieur des capitales provinciales.

Résultats escomptés

✓ Maintien d'un taux élevé de satisfaction de la clientèle.

✓ Meilleur accès à l'information offerte par les CSEC grâce à Internet et à un réseau d'intermédiaires comme les Corporations locales de développement économique.

Les CSEC facilitent également l'accès aux capitaux en offrant une liste complète des programmes d'aide fédéraux et provinciaux et du secteur privé.

Développement économique des collectivités (DEC)

Objectif principal :

Mettre en place une infrastructure efficace de DEC susceptible d'aider la collectivité à assumer davantage la responsabilité de son propre développement économique.

Le développement économique des collectivités est l'un des moyens les plus rentables dont dispose le gouvernement pour soutenir la création d'emplois.

Le DEC est une action engagée par les collectivités dans leur ensemble, en partenariat avec le gouvernement, pour améliorer leur santé économique.

Grâce à leurs connaissances intrinsèques des besoins des entreprises locales et des conditions économiques qui prévalent dans leurs collectivités, les organisations de DEC représentent souvent le moyen le plus efficace d'offrir des programmes et des services d'aide à la croissance des petites entreprises. Elles constituent un moyen vital de respecter les engagements du gouvernement en faveur de la création d'emplois ainsi que de la croissance et de l'expansion des PME, en particulier dans les régions rurales du Canada atlantique.

En 1999-2000, l'Agence prévoit dépenser seize millions de dollars pour appuyer le DEC par l'entremise de divers organismes, notamment les CLDE. Grâce en partie aux contributions du gouvernement fédéral des dernières années, les fonds de placement des CLDE ont grimpé jusqu'à 117 millions de dollars.

Plans et priorités

- ✎ Fournir des contributions aux fonds de placement des CLDE pour aider les PME à obtenir du financement et du counselling dans les régions rurales. Travailler avec les CLDE en vue d'optimiser l'utilisation des fonds de placement.

Résultats escomptés

- ✓ 1 500 prêts aux PME en 1999-2000 pour qu'elles créent et préservent des emplois dans les régions rurales.

Plans et priorités

- ✎ Déterminer les services d'aide aux PME qui peuvent le mieux être mis en œuvre localement et encourager les autres ministères fédéraux et provinciaux à recourir aux organisations du DEC pour offrir leurs programmes.

Résultats escomptés

- ✓ Nombre accru de services et de programmes gouvernementaux accessibles à l'échelle locale, en particulier dans les régions rurales.

Programme de COOPÉRATION

Objectif principal :

Instaurer un cadre stratégique et un processus commun aux quatre provinces de l'Atlantique afin d'établir des priorités collectives de développement économique.

Le programme de COOPÉRATION est le principal programme utilisé pour l'exécution conjointe des mesures fédérales-provinciales.

Les ententes de COOPÉRATION ont été regroupées en une seule grande entente de développement économique régional au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. À Terre-Neuve, les ententes actuelles se poursuivent jusqu'à leur date d'échéance respective. Un nouvel accord général bilatéral a été signé à Terre-Neuve en octobre 1997.

Ces ententes exhaustives comprennent :

- l'aide à la coordination des activités fédérales-provinciales de développement économique;
- des programmes souples et adaptés;
- l'élaboration conjointe de programmes et un partage de la mise en œuvre;
- une consultation efficace sur l'exécution des programmes de développement économique;
- une harmonisation et une intégration des mesures de développement économique du gouvernement fédéral et des provinces;
- une réduction des coûts de mise en œuvre pour les deux ordres de gouvernement - fédéral et provincial.

De plus, il existe des ententes axées sur l'entrepreneurship, le tourisme et le commerce qui visent toute la région de l'Atlantique.

Les contributions financières versées dans le cadre de ces ententes ne sont généralement pas attribuées à des entreprises individuelles. Elles constituent des investissements stratégiques qui bénéficient à l'ensemble d'une industrie, d'un secteur, d'une collectivité ou d'une province. Les ententes refondues sont d'une durée de cinq ans et l'aide est axée sur les éléments suivants:

- les priorités stratégiques de l'APECA;
- le développement économique des collectivités;
- la promotion équitable du développement économique dans toutes les régions géographiques.

Selon la province, les ententes seront axées sur les domaines suivants :

- **Île-du-Prince-Édouard** ... transformation des aliments à valeur ajoutée, retombées économiques – pont de la Confédération, biotechnologie, tourisme, développement économique des collectivités, possibilités de l'industrie du savoir, aérospatiale et aquaculture;
- **Nouveau-Brunswick** ... appuyés par une analyse commerciale de cas, les projets sont axés stratégiquement sur le soutien de l'économie basée sur le savoir, l'exploitation de nouveaux marchés touristiques et la préparation d'une main-d'œuvre à long terme;
- **Nouvelle-Écosse** ... commerce et point d'entrée (transport), culture et patrimoine, océan et environnement, éducation et recherche, développement économique des collectivités;
- **Terre-Neuve** ... technologie, commerce et investissements, développement de secteurs stratégiques, entrepreneurship et développement économique des collectivités.

Plans et priorités

- ☞ Offrir du financement pour que les provinces de l'Atlantique puissent atteindre des objectifs économiques collectifs de croissance durable de l'emploi par :
- l'expansion des exportations/le remplacement des importations;
 - la mise en valeur de l'entrepreneurship;
 - le développement économique des collectivités;
 - l'infrastructure stratégique;
 - les investissements dans les secteurs clés.

Résultats attendus

- ✓ Multiplication des emplois créés et préservés.
- ✓ Augmentation du revenu gagné.
- ✓ Augmentation des ventes nationales et des ventes à l'exportation.

Adaptation

L'APECA s'attaque au problème de la fermeture des pêches par l'entremise des mesures de développement économique des collectivités et de renouveau économique de La stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) et du volet développement économique des Mesures de restructuration et d'adaptation des pêches (MRAP). Ces mesures de développement économique des collectivités s'appuient sur les forces et les perspectives régionales grâce aux organismes de développement économique régional. Font partie des mesures de développement économique à long terme celles qui visent à promouvoir l'activité économique indépendante et à long terme. Les indicateurs de rendement comprennent la création d'emplois, l'augmentation du revenu gagné, l'expansion des exportations et le remplacement des importations, l'accroissement des possibilités d'investissement du secteur privé, l'amélioration de la compétitivité des économies provinciales et la mise en place d'une infrastructure stratégique pour les technologies de l'information et les technologies novatrices.

L'APECA fournit de l'aide aux localités du Canada atlantique touchées par les fermetures de bases des Forces canadiennes ainsi que par la fermeture de la base américaine d'Argentia à Terre-Neuve. Les fonds sont gérés par les autorités locales ou des conseils qui dirigent les activités de création d'emplois à court et à long terme, de même que les stratégies de diversification économique qui contribuent à contrebalancer les effets de ces

fermetures. L'objectif de ces stratégies est fixé localement et l'APECA joue un rôle de facilitateur.

L'APECA gère l'entente conclue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et la province du Nouveau-Brunswick, laquelle prévoit des fonds pour encourager les possibilités de développement à Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, et à Cape Tormentine, au Nouveau-Brunswick. Il existe deux sous-programmes distincts : le programme de redéveloppement de la région de Borden et le programme de redéveloppement de la région de Cape Tormentine. Ces deux programmes aident à attirer de nouvelles activités économiques, à diversifier l'assise économique et à créer des emplois durables.

Plans et priorités

- ✍ Aider les collectivités touchées par le ralentissement des activités dans l'industrie de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.
- ✍ Aider les collectivités touchées par la fermeture de bases des Forces canadiennes et à la construction du pont de la Confédération.

Résultats escomptés

- ✓ Projets de développement lancés.
- ✓ Emplois créés ou préservés.
- ✓ Projets de développement lancés.
- ✓ Emplois créés ou maintenus.



Rapports unifiés

1. État de préparation à l'an 2000

Une équipe de projet spécialisée s'occupe de la conversion des systèmes de gestion financière et de planification des programmes de l'APECA. Les autres applications de l'Agence en sont à diverses étapes, depuis la mise à l'essai jusqu'à la mise en œuvre.

L'Agence continue de travailler avec ses partenaires et clients pour veiller à ce que les systèmes opérationnels et les systèmes d'exécution des programmes interconnectés soient conformes et en mesure de servir les clients de l'APECA. L'Agence travaille avec ses partenaires et clients pour veiller à ce qu'aucun facteur extérieur ne vienne perturber les systèmes de l'APECA ou sa capacité de servir tous les clients.

L'Agence applique en outre un plan de sensibilisation accrue des entreprises du Canada atlantique au sujet de la nécessité d'être prêt à faire la transition. Le personnel de l'APECA est disposé à discuter des enjeux de l'an 2000 avec ses clients et de la nécessité, pour les PME, d'avoir un plan. Une brochure sur l'an 2000 est envoyée par la poste à tous les clients susceptibles d'être touchés par le bogue de l'an 2000. La brochure sera également remise aux nouveaux demandeurs. Les répercussions possibles du problème de l'an 2000 sont prises en compte dans le processus d'évaluation des projets. Dans les cas où la viabilité du projet et, par conséquent, l'investissement de l'Agence, risque d'être compromis par les problèmes liés à l'an 2000, l'Agence exigera du promoteur l'adoption de mesures précises, notamment la planification des mesures à prendre pour assurer la conversion à l'an 2000, comme préalable à l'investissement.

2. Stratégie de développement durable (SDD)

La Stratégie triennale de développement durable de l'APECA a été déposée à la Chambre des Communes le 10 décembre 1997. Elle établit trois buts principaux et des objectifs, des cibles et des indicateurs de rendement.

Voici les trois objectifs de l'Agence :

Objectif n° 1 : Devenir un exemple de gestion environnementale des activités à l'APECA.

Objectif n° 2 : Promouvoir l'existence de collectivités et d'entreprises durables au Canada.

Objectif n° 3 : Faire avancer le secteur de l'industrie environnementale au Canada atlantique.

Toutes les facettes du mandat de l'Agence (politiques, programmes et activités) sont représentées et intégrées dans le plan d'action de la SDD de l'APECA. Une grande partie du travail à effectuer cette année visera les objectifs suivants : sensibiliser davantage le personnel aux objectifs de la SDD; faire en sorte que le personnel soit davantage en mesure de s'occuper des questions de développement durable; mettre la dernière main aux systèmes de mesure et de rapport de la SDD; établir des programmes de recyclage des déchets; donner de l'information et des conseils sur la SDD aux groupes de clients et aux partenaires. Chaque année, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de rendement feront l'objet d'un rapport.

3. Qualité du service

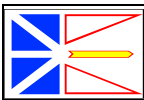
L'APECA reconnaît que la qualité du service fait partie intégrante de la prestation de services. L'Agence a élaboré un plan stratégique de qualité du service (le Plan).

Ce plan s'appuie sur les mesures existantes visant à améliorer les services aux clients. Les éléments du Plan portent sur le leadership, la formation/l'acquisition de compétences, la satisfaction des clients, la reconnaissance et les récompenses, les normes de service, le suivi des résultats et les rapports. En ce qui concerne la reconnaissance et les récompenses, l'Agence estime qu'il importe de souligner le rendement exceptionnel des employés dans la prestation de services aux clients.

L'APECA a l'intention de poursuivre la mise en application du Plan au cours de l'exercice 1999-2000. L'Agence s'attend de mener des sondages pour mesurer la satisfaction des clients et de publier des normes de service, et de surveiller activement sa performance à cet égard.



Plans et priorités par province :



Terre-Neuve et Labrador

Contexte économique

L'exode est une source de préoccupation importante à Terre-Neuve et au Labrador. La population de la province s'établissait à environ 584 000 en 1993; les données actuelles indiquent 544 000, une baisse de près de 7 % en cinq ans. Dans la plupart des régions rurales, la baisse atteint deux fois ce taux. La disparition de la moitié des emplois dans le secteur des pêches explique la plus grande partie de cette baisse; viennent ensuite le resserrement du programme d'assurance-emploi et les compressions dans les dépenses du secteur public. Selon diverses prévisions démographiques, la population chutera, à terme, en deça de 500 000.

Le produit intérieur brut réel de 1998 devrait augmenter de 4,5 % en raison de la production au champ pétrolifère d'Hibernia. De plus, une augmentation de 30 % des débarquements de poisson (le crabe et la crevette surtout) a redonné un peu d'élan aux régions rurales même si cette nouvelle pêche ne permet pas de rétablir les niveaux d'emploi qui prévalaient auparavant dans l'industrie du poisson de fond. À Marystown, la

construction de navires stimule un peu l'économie, tout comme la fabrication à petite échelle et l'exploitation minière. Le nombre de touristes a aussi augmenté au cours des deux dernières années grâce à la publicité entourant les Célébrations Cabot 500. Dans l'ensemble, les chiffres de l'emploi concernant la plus grande partie de 1998 se situaient à 3,5 % au-dessus des niveaux de 1997.

À long terme, on peut s'attendre à une amélioration de la performance économique. L'aménagement du champ pétrolifère Terra Nova va bon train; l'exploitation devrait commencer en 2001 et l'aménagement d'autres champs suivra. Un autre grand projet éventuel est celui de la mine/usine et de la fonderie/raffinerie de nickel de Voisey's Bay. Les projets d'exploitation des dépôts massifs de nickel au Labrador sont en suspens jusqu'au règlement des problèmes liés à la construction de la fonderie/raffinerie et au règlement des questions liées aux retombées industrielles et aux réclamations territoriales. Entre autres méga-projets proposés, mentionnons l'exploitation du potentiel hydroélectrique du cours inférieur du Churchill et la production d'hydrocarbures dans la zone extra-côtière. Des projets économiques de moindre envergure sont aussi en cours, notamment plusieurs projets d'exploitation minière sur l'île et certaines possibilités dans le secteur diversifié de la fabrication.

Défis que devra relever l'APECA à Terre-Neuve :

Les prêts commerciaux accordés dans le cadre du PDE ont augmenté au cours de la dernière année, à la suite d'un bon rendement en 1997. Les investissements dans des programmes non commerciaux ont aussi augmenté alors que l'Entente sur la relance économique atteignait son rythme de croisière et que l'Entente Canada - Terre-Neuve sur le développement économique général signée récemment entrerait en vigueur. Le défi qu'aura à relever l'APECA consistera à soutenir une croissance équilibrée dans toutes les régions de la province.

Le processus des conseils régionaux de développement économique tarde à se stabiliser dans la plupart des régions de la province. Il faudra continuer à soutenir l'évolution du processus et à aider les conseils régionaux à devenir d'importants partenaires du développement à long terme.

L'accès aux capitaux reste un problème pour les PME, dans les régions rurales et pour les entreprises de la nouvelle économie tout particulièrement. Parallèlement, le gouvernement provincial dispose de ressources financières limitées pour offrir une aide directe aux entreprises. Le défi qu'aura à relever l'APECA consistera à trouver des façons de travailler conjointement avec les autres organisations pour aider les PME à contrer le problème d'accès aux capitaux, et de rehausser la confiance des établissements financiers traditionnels dans ces secteurs et régions.

Contexte fédéral-provincial

Terre-Neuve et le Labrador enregistrent actuellement une croissance économique attribuable à de gros projets d'exploitation des ressources naturelles et elle devrait se poursuivre. Terre-Neuve doit profiter au maximum des retombées dans l'économie locale. L'APECA continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux, avec les responsables des zones économiques et avec l'industrie, pour faire en sorte d'exploiter au mieux les possibilités dans tous les secteurs prospères de l'économie.

Sur le plan économique, il existe bien peu de solutions de rechange pour compenser les pertes subies suite à l'effondrement de l'industrie de la pêche et les jeunes quittent les régions rurales en grand nombre. Les collectivités basées sur la pêche qui voient leur population diminuer devront diversifier leur économie et mettre l'accent sur le développement économique à long terme.

Plans et priorités de l'APECA :

L'une des priorités de l'APECA, à Terre-Neuve et au Labrador, sera de concentrer les efforts sur les secteurs qui offrent des perspectives de croissance économique et de développement. Une autre priorité consistera à répondre aux besoins d'emploi et de diversification dans les parties de la province durement frappées par les fermetures dans l'industrie du poisson de fond. L'APECA travaillera avec d'autres ministères et le secteur privé pour augmenter le plus possible les retombées économiques découlant des grands projets d'exploitation, tout particulièrement l'industrie pétrolière extra-côtière et l'industrie minière.

La conversion de l'économie provinciale en une économie dynamique, axée sur l'exportation et orientée vers l'avenir, est une haute priorité. Le développement économique des Autochtones, l'intégration des jeunes au courant économique et le maintien en place des jeunes les plus scolarisés sont autant d'éléments essentiels aux progrès économiques et ils se retrouvent en tête de la liste des priorités de l'APECA.

Programme de développement des entreprises (PDE) : La forte participation au PDE est attribuable aux efforts proactifs du personnel de l'Agence et au fait qu'il existe toujours un problème d'accès aux capitaux dans la région. Le PDE viendra s'ajouter au renforcement stratégique des capacités et aux investissements dans les infrastructures prévues dans les ententes de COOPÉRATION Canada - Terre-Neuve en offrant un accès continu aux capitaux aux PME qui souhaitent s'établir, s'agrandir ou se moderniser. L'approche sectorielle stratégique continuera de miser sur les entreprises prospères et sur l'aide aux entreprises qui exercent des activités dans les secteurs en croissance (p. ex. technologie de l'information, fabrication diversifiée, services environnementaux et tourisme) pour profiter

au maximum des occasions qui se présentent dans leurs secteurs d'expertise. Comme la plupart des contributions dans le cadre du PDE sont remboursables sans conditions, l'Agence va continuer de renforcer ses processus de surveillance et de gestion des créances.

Développement économique des collectivités : Grâce à la mise en œuvre du processus de planification et à la plus grande maturité des conseils régionaux de développement économique, les gouvernements disposent maintenant d'un partenaire pour exécuter plus efficacement les programmes communautaires. Les plans stratégiques des conseils régionaux de développement vont servir de fondement aux projets de développement au cours de l'année; toutefois, chacune des parties devra veiller à répondre convenablement aux demandes locales dans une perspective régionale.

Programme de COOPÉRATION : L'Entente sur le développement économique général portera principalement sur des activités non commerciales dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la technologie, de l'entrepreneuriat, du développement économique des collectivités et du développement sectoriel stratégique. L'Entente sur la diversification stratégique régionale continuera d'appuyer les mesures locales qui favorisent la diversification de l'économie, en particulier dans les régions rurales.

Entente Canada - Terre-Neuve sur la relance économique : Cette entente fédérale-provinciale de 100 millions de dollars, qui se poursuivra jusqu'en 2001, misera sur les réalisations importantes qu'elle a maintenant à son actif. Trois secteurs stratégiques sont visés par cette entente – technologies de pointe, tourisme et aquaculture – et l'accent sera mis sur l'amélioration du climat des investissements dans ces secteurs, afin de contribuer à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus gagnés.

Adaptation : Le volet développement économique des MRAP viendra appuyer les principaux projets de développement économique dans les régions touchées par le ralentissement des activités dans l'industrie de la pêche du poisson de fond. En adoptant une approche sous-régionale et en faisant participer les divers conseils régionaux de développement économique au processus de prise de décisions, l'accent sera mis sur les projets qui ont un potentiel d'emplois à long terme et qui permettent de diversifier l'économie rurale traditionnelle. Le développement économique communautaire et l'accès aux capitaux par les PME constitueront les principales stratégies des programmes au cours de l'exercice qui s'amorce.

Politiques, défense des intérêts et coordination : Au cours de la période de planification, l'APECA rehaussera sa capacité d'analyse des politiques à Terre-Neuve et au Labrador. Une grande partie des efforts consacrés aux politiques, à la planification et aux recherches serviront à soutenir les priorités stratégiques de l'APECA. La nouvelle dimension qui viendra se greffer au cours de l'année consistera en une plus grande orientation sur les

questions de principe et de développement liées aux collectivités côtières, tout particulièrement celles qui sont touchées par le ralentissement des activités dans l'industrie de la pêche du poisson de fond. L'APECA appuiera le programme stratégique plus vaste du gouvernement et cherchera à conclure des ententes de collaboration et des partenariats avec d'autres organisations fédérales à l'égard de ces mesures plus larges.

L'APECA s'attachera en priorité à jouer un rôle de chef de file dans la coordination des programmes et des politiques qui ont une incidence sur l'économie de Terre-Neuve (p. ex. les MRAP). Elle ira chercher des connaissances spécialisées auprès d'autres ministères fédéraux et le Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux de Terre-Neuve continuera d'être un instrument de coordination des politiques et de la recherche (particulièrement par l'entremise du Sous-comité chargé des politiques établi tout récemment). Des mesures de planification stratégique seront lancées conjointement avec la Province, en ce qui concerne divers secteurs, et l'économie de Terre-Neuve en général.

Communications : Le bureau de l'APECA à Terre-Neuve élaborera et mettra en œuvre une stratégie pour communiquer l'information sur l'évolution de l'économie terre-neuvienne et la façon dont les programmes et gammes de services de l'Agence appuient ce changement.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) : Terre-Neuve élargira l'accès aux services offerts par les CSEC en établissant un partenariat avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador. Ce partenariat comprendra une prestation conjointe des services et une meilleure diffusion des renseignements commerciaux aux régions rurales et urbaines. L'accès électronique aux services est un volet important de cette mesure. D'autres intermédiaires du développement économique d'un peu partout dans la province seront encouragés et invités à participer.



Nouvelle-Écosse

Contexte économique

La Nouvelle-Écosse a enregistré, en 1998, un taux réel de croissance de l'économie de 3 %; elle se classe au second rang parmi les provinces de l'Atlantique et la tendance à la hausse devrait se maintenir une autre année au moins. Cette forte croissance est largement attribuable aux dépenses en capital et aux travaux de construction associés au projet de gaz naturel Sable. Les projets d'investissement ne manquent pas de vigueur dans les secteurs de la fabrication, des transports et des communications surtout. Le projet Sable a des répercussions de plus en plus grandes sur le secteur de la fabrication de la province.

Par exemple, un atelier de revêtement de canalisations a ouvert ses portes en 1997, à Sheet Harbour, au coût de 45 millions de dollars; il emploie actuellement 140 personnes. Le groupe Irving doit construire deux navires annexes aux chantiers navals d'Halifax; des travaux d'assemblage partiel devront être exécutés dans ses chantiers plus petits de Liverpool et de Shelburne. En outre, si le port d'Halifax obtient le contrat de construction d'installations portuaires capables d'accueillir des navires à conteneurs de type post-Panamax, l'activité économique de la province augmentera considérablement. Cette nouvelle installation permettrait de créer jusqu'à 8 000 emplois pendant la construction et 2 000 emplois permanents par la suite. Dans le domaine du tourisme, la Nouvelle-Écosse a connu une année record attribuable en partie à l'intérêt constant que soulève le Titanic et à la faible valeur du dollar canadien. Pour une deuxième année de suite, les recettes touristiques de la Nouvelle-Écosse vont dépasser le milliard de dollars. En décembre 1998, les locations d'hôtel étaient en hausse de 8 % par rapport à 1997, les déplacements aériens vers la province en hausse de 7 % et les arrivées en automobile en hausse de 9 %.

Au Cap-Breton, l'activité entourant le projet Sable et l'achèvement des travaux à l'usine de papier Stora ont stimulé la croissance. La construction du studio d'enregistrement Filmscape et le succès remporté lors du 2^e Festival international de musique Celtic Colours mettent en évidence l'activité dans les secteurs du tourisme, du divertissement et de la culture. D'importants développements se sont produits dans le secteur des ressources, notamment en raison des installations de traitement de l'huile de poisson et de glucosamine d'Ocean Nutrition Canada qu'il est prévu d'établir à Mulgrave et du développement de l'aquaculture Scotia Rainbow à Arichat. L'ouverture du Centre des arts et de l'innovation de Silicon Island et du Centre des technologies/de l'entreprise au Collège universitaire du Cap-Breton vont fournir l'infrastructure essentielle au développement continu du tout nouveau secteur du savoir.

Défis que devra relever l'APECA en Nouvelle-Écosse :

Même si la construction et la fabrication associées au projet gazier Sable seront les principaux moteurs de la croissance de l'économie de la Nouvelle-Écosse, pour l'APECA, le défi à relever consistera à favoriser la pérennité des emplois quand prendront fin les diverses étapes du projet. En outre, le marché asiatique est important pour certaines industries de la Nouvelle-Écosse. Le ralentissement des économies asiatiques a eu pour effet de réduire la demande de certaines exportations néo-écossaises, et les entreprises doivent s'adapter en trouvant de nouveaux marchés pour leurs produits et services. La valeur du dollar canadien continue de susciter une forte demande d'exportation de nos biens et services. Pendant la première moitié de 1998, les exportations de la Nouvelle-Écosse étaient en hausse de 7,6 % comparativement à la même période en 1997. Les États-Unis importent un vaste éventail de produits de la Nouvelle-Écosse, notamment des pneus, du papier journal, de la pâte de bois, du bois de sciage, du poisson et des autorails. Il va falloir veiller à ce que les entreprises de la Nouvelle-Écosse puissent

continuer à rehausser leur productivité pour demeurer concurrentielles. Le tourisme, en Nouvelle-Écosse, profite aussi du taux de change attrayant et le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis est en hausse. Le défi consistera à fournir la qualité et les services qu'exigent les touristes aujourd'hui, en ce qui concerne les installations, les activités et les attractions. L'occasion se présente donc d'étendre la saison touristique aux saisons « intermédiaires ». Le défi suprême, pour le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse, reste toutefois de trouver des moyens d'assurer un croissance économique équilibrée dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse.

Avec la fin de LSPA, les collectivités côtières qui dépendaient de la pêche du poisson de fond vont devoir lutter pour trouver d'autres débouchés économiques et créer de l'emploi.

L'île du Cap-Breton se relève difficilement du dépérissement des industries qui ont toujours été à la base de son économie (charbon, acier et pêche). Des mesures d'adaptation seront appliqués pour réduire l'impact de l'exploitation réduite de la mine Phalen et de la privatisation de la Devco. Même si l'emploi a connu un revirement ces trente dernières années et si elle est passée du secteur traditionnel de la transformation au secteur des services, la région n'a pas réussi à ouvrir de nouvelles perspectives assez rapidement pour compenser la transition structurelle et les changements de comportement de la main-d'œuvre s'y rattachant. D'après les données du recensement de 1996, le Cap-Breton éprouve toujours des difficultés en ce qui concerne les caractéristiques de la main-d'œuvre, les niveaux de revenu et la dépendance à l'endroit des paiements de transfert du gouvernement.

Depuis le milieu de 1997, le rendement de l'économie du Cap-Breton s'améliore. Les prévisions d'emploi préliminaires font état de 55 000 emplois, le niveau le plus élevé de la présente décennie. Toutefois, certains signes donnent à entendre que la croissance enregistrée au cours des 18 derniers mois pourrait stagner. Le taux de chômage de novembre 1998 (18,5 %) est considérablement plus élevé que celui de novembre 1997 (12,9 %). D'après certains sondages auprès des entreprises effectués en octobre 1998, les attentes des entreprises, sur six mois, sont plus faibles que celles de l'année précédente à la même période.

Contexte fédéral-provincial

L'engagement du gouvernement provincial à réduire au minimum tout déficit éventuel vient compliquer les nouveaux projets de partage de coûts et de collaboration. Le gouvernement provincial subit les répercussions négatives de la faiblesse du dollar canadien parce que 40 % de sa dette est en dollars américains et il a dû convertir ses prévisions antérieures d'excédent budgétaire en prévisions de déficit. Le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse et la SECB vont maintenir des relations de travail étroites

avec le gouvernement provincial aux fins d'identifier et de régler les problèmes communs et de trouver des occasions d'unir leurs efforts pour réaliser des projets individuels.

Plans et priorités de l'APECA :

Entrepreneurship et acquisition de compétences : En 1999-2000, le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse appuiera l'élaboration d'un programme novateur d'enseignement de l'entrepreneurship axé sur les étudiants universitaires et elle consacrera des efforts aux jeunes et à la mise en valeur de l'entrepreneurship au niveau communautaire, grâce aux MRAP et autres programmes. De plus, l'APECA cherchera à augmenter le recours aux services de formation et de counselling par les jeunes entrepreneurs. Outre les jeunes, l'accent sera mis sur des démarches novatrices pour faire augmenter le taux de démarrage et de survie des entreprises en multipliant le nombre actuel d'incubateurs d'entreprises de la province, en ce qui a trait tout particulièrement aux entreprises technologiques, ainsi qu'en élaborant et en mettant à l'essai une démarche novatrice pour offrir les services d'incubation de façon virtuelle. En Nouvelle-Écosse, l'APECA effectuera un examen et une évaluation des services commerciaux et des services de counselling actuels, notamment du réseau de Centres universitaires d'aide aux entreprises de même qu'un examen et une évaluation des programmes actuels de développement de l'entrepreneurship dans le but d'assurer une coordination des efforts et de recenser les débouchés et les lacunes.

En Nouvelle-Écosse, l'APECA a fait des progrès considérables pour ce qui est de favoriser de meilleures pratiques de gestion commerciale (PGC) chez les PME; toutefois, il reste beaucoup à faire. L'APECA va continuer à accroître la sensibilisation des PME à l'importance d'adopter progressivement de saines pratiques de gestion pour améliorer leur compétitivité et favoriser la croissance, depuis le démarrage des entreprises jusqu'à leur pleine maturité.

Innovation et technologie : L'APECA et la SECB vont axer leurs activités en matière d'innovation et de technologie sur le soutien financier à des projets particuliers de sorte que des PME puissent mettre au point, utiliser et commercialiser de la technologie. Elles vont en outre favoriser l'innovation dans des secteurs stratégiques comme la biotechnologie, la santé, les océans, l'environnement et la technologie de l'information. De plus, ces activités vont permettre la conclusion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la mise au point et la commercialisation de la technologie, lesquels mettent surtout l'accent sur la collectivité universitaire. La Mesure sur l'économie du savoir annoncée en mai 1998 s'est révélée le plus important investissement en TI de toute l'histoire de la Nouvelle-Écosse. Ce projet d'une durée de trois ans fournit du matériel, des logiciels, du soutien technique et du perfectionnement professionnel en technologie de l'information aux écoles, aux universités et aux collectivités de l'ensemble de la province. En 1999-2000, les résultats devraient se faire sentir : ordinateurs plus nombreux dans les

écoles, centres d'excellence établis par les universités, soutien accru accordé aux projets locaux de TI et nombre de sites PAC plus élevé.

Commerce, investissements et tourisme : En ce qui a trait au commerce, l'APECA s'efforcera d'améliorer la capacité d'exportation des nouvelles entreprises et des entreprises « nouvelles sur le marché de l'exportation ». Ainsi, les efforts de commercialisation seront directement soutenus par le Programme de développement des entreprises qui offre de l'aide aux PME. Au cours de l'année, l'Agence entend poursuivre sa campagne de sensibilisation, offrir aux clients un meilleur accès au service de counselling sur l'exportation et trouver des possibilités d'exportation. Elle entend également encourager la création de partenariats intergouvernementaux et internationaux pour permettre à des clients qui œuvrent dans des secteurs clés d'accéder au marché.

L'APECA va continuer de travailler avec ses partenaires de l'industrie et les secteurs public et privé pour faire du produit touristique de la province un produit de calibre mondial et pour qu'il puisse générer davantage de recettes d'exportation du tourisme pour la région. Grâce aux partenariats conclus avec l'industrie et à la mise en œuvre de la Stratégie du tourisme en Nouvelle-Écosse, l'APECA tente d'atteindre ses objectifs clés que sont le développement et la commercialisation de nos meilleurs produits, un meilleur accès au transport, la possibilité d'allonger les saisons et l'amélioration de la qualité.

Dans le secteur du transport, un certain nombre d'ententes avec les sociétés aériennes ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord sur le transport aérien prévu dans l'Entente de développement économique. Elles donneront lieu à une augmentation du nombre de passagers, à des dépenses dans ce secteur et à des augmentations connexes du PIB et de l'emploi. Dès le début de 1999, des rapports d'évaluation complets sur chacun des Accords, notamment des évaluations des répercussions économiques, seront disponibles.

Dans les secteurs du tourisme, des divertissements et de la culture, les priorités vont aller au développement de l'écotourisme, du tourisme culturel et des industries du cinéma et de la musique. Dans le secteur des ressources, la SECB concentrera ses efforts sur les débouchés dans les secteurs de l'agriculture d'affaires, de l'aquaculture et de la foresterie. La Société continuera d'orienter ses efforts sur les possibles retombées économiques des projets actuels et potentiels du pétrole extra-côtier.

Politiques, défense des intérêts et coordination : Le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse continuera de surveiller attentivement les grands projets d'acquisition pour voir à ce que les Néo-Écossais aient des chances égales de participer. Les activités liées aux politiques et à la défense des intérêts servent à leur tour à renforcer les efforts de l'Agence pour en arriver à une démarche coordonnée pour le développement économique de la province.

Développement économique des collectivités (DEC) : Un réseau d'organismes de développement économique locaux sert maintenant toutes les régions de la Nouvelle-Écosse. Ces administrations de développement régional (ADR) assumeront un rôle plus dynamique dans la conduite et la coordination des activités de développement économique dans leur zone; les résultats et les réalisations seront consignés et partagés. Les corporations locales de développement économique (CLDE), qui sont des organismes de crédit dans leur milieu, élargiront leur portefeuille de prêts et chercheront les occasions de prestation de services qui les rapprocheront de l'objectif d'autosuffisance. Dans l'ensemble de la province, les ADR et CLDE s'emploieront à intégrer davantage leurs services et leur infrastructure, en misant sur un certain nombre de modèles utiles déjà établis. Ces organisations communautaires sont bien placées pour répondre au besoin de développement et de diversification des régions rurales, particulièrement à ceux des collectivités côtières les plus touchées par le ralentissement des activités de pêche.

Il faut mieux identifier les obstacles au progrès dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse, particulièrement dans un contexte financier et économique en constante évolution, et recenser les possibilités de développement qui existent déjà compte tenu des circonstances particulières qu'on retrouve à l'extérieur de l'agglomération urbaine d'Halifax.

Le Centre de services aux entreprises Canada - Nouvelle-Écosse regroupe en un seul endroit l'exécution des programmes de développement économique des administrations fédérale, provinciale et des associations privées. L'APECA prévoit régionaliser davantage les services d'information du Centre au cours de l'année, de concert avec les organismes de développement économique existants pour que les entreprises aient plus facilement accès aux ressources du Centre. Internet et d'autres outils de planification serviront à élargir la base d'information du Centre en réponse aux besoins des clients commerciaux.

Programme de COOPÉRATION : L'Entente de COOPÉRATION Canada - Nouvelle-Écosse sur la diversification économique (EDE) encourage des groupes d'entreprises et des associations de gens d'affaires à étendre et à améliorer leurs activités dans un certain nombre de secteurs stratégiquement déterminés où la province peut assurément livrer concurrence : en tant que porte d'entrée de l'Amérique du Nord; centre international d'enseignement et de recherche; centre-phare du commerce; centre international des océans et de l'environnement; et foyer de richesses culturelles et du patrimoine. Même si normalement, ce programme n'offre pas d'aide directe à des entreprises individuelles, il encourage les partenariats entre les entreprises, le secteur sans but lucratif et le monde universitaire. Deux cent six millions de dollars ont été consacrés à ce programme, en vigueur jusqu'à l'an 2001. En 1999-2000, l'EDE mettra encore davantage l'accent sur la surveillance des résultats des projets et veillera à respecter les priorités avec les fonds encore disponibles.

Programme de développement des entreprises : Le PDE continuera de favoriser l'augmentation du nombre d'emplois dans les petites et moyennes entreprises. L'accent sera mis sur les entreprises qui remportent du succès actuellement et celles qui font des ventes à l'exportation dans les secteurs de croissance de la nouvelle économie.

Adaptation : Dans le cadre du volet développement économique des MRAP - 21,3 millions de dollars sur trois ans - le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse et la SECB travailleront avec les collectivités côtières à l'élaboration de plans stratégiques et à l'identification de projets susceptibles de contribuer à la diversification de leur économie et à la création d'emplois à long terme. Un partenariat sera établi pour travailler en étroite collaboration avec DRHC et d'autres intervenants de la collectivité.

Communications : Au cours de l'année qui s'amorce, le bureau de l'APECA en Nouvelle-Écosse va continuer à promouvoir activement tous les nouveaux projets de l'APECA et les succès actuels et à améliorer et à former de nouvelles alliances, dans le domaine des communications, avec la province de la Nouvelle-Écosse, les divers partenaires et les promoteurs de projets.



Île-du-Prince-Édouard

Contexte économique

La construction du pont de la Confédération, les bons prix obtenus pour la pomme de terre et l'expansion rapide de l'industrie de transformation de la pomme de terre ont contribué à une poussée de l'économie de la province entre 1994 et 1996. L'achèvement de la construction du pont, en 1997, a cependant entraîné la disparition de près de 2 000 emplois dans la construction à l'Île. En outre, les prix de la pomme de terre ont été faibles en 1997 et 1998 et les prix du porc n'ont jamais été aussi bas qu'en 1998. Le gouvernement provincial a réussi à équilibrer son budget en 1995-1996; par contre, il a accusé des déficits en 1996-1997 et en 1997-1998 et il devrait enregistrer un déficit de 2,9 millions de dollars en 1998-1999. Les réductions dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont pesé lourd sur l'économie de la province.

La participation au marché du travail était de 70 800 en septembre 1997 et en septembre 1998, elle atteignait 71 100. Cette croissance est en grande partie attribuée à la croissance de l'industrie touristique; les recettes provinciales sont passées de 171 millions de dollars en 1996 à 263 millions de dollars en 1997 et on s'attend à ce qu'elles atteignent 300 millions de dollars en 1998. Le rendement sur les sommes investies dans le pont de la Confédération commence à avoir un effet d'entraînement sur l'économie de l'Île. Les

exportations de l'Île-du-Prince-Édouard, surtout vers les États-Unis, s'améliorent. Pour la période 1993-1997, les augmentations en pourcentage des exportations vers le Massachusetts sont en hausse de 139 %, vers la Pennsylvanie, de 190 % et vers le Texas, d'un impressionnant 655 %. La croissance du produit intérieur brut de l'Île (changement en %) a été de 1,9 % en 1997 et selon les prévisions, elle sera de 0,6 % en 1998 et de 1,3 % en 1999.

Défis que devra relever l'APECA à l'Île-du-Prince-Édouard

Le secteur du tourisme a joué un rôle grandissant dans l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la dernière décennie, atteignant des niveaux records avec l'inauguration du pont de la Confédération. Reconnaisant que le tourisme est une industrie internationale et que les visiteurs d'un peu partout dans le monde forment un marché en pleine croissance, l'APECA doit s'employer à diversifier davantage et à accroître la qualité des produits touristiques de l'Î.-P.-É.

Au cours des deux dernières années, l'Î.-P.-É. s'est positionnée pour réussir dans l'économie du savoir du nouveau millénaire. De nouvelles perspectives pointent à l'horizon. Pour en faire une réalité, l'APECA et ses partenaires devront établir une infrastructure de calibre mondial et une base technologique efficace qui créera un climat favorable aux nouvelles entreprises et à l'entrepreneuriat.

Quatre entreprises du secteur de l'aviation/l'aérospatiale se sont établies dans des hangars à Slemmon Park. Comme la Slemmon Park Corporation s'approche de l'autosuffisance économique, il est essentiel que l'APECA et le gouvernement de l'Î.-P.-É. concentrent leur attention sur la prospection de nouvelles entreprises du secteur de l'aviation/l'aérospatiale pour faire en sorte que le parc continue à croître en tant qu'endroit de première classe pour la fabrication, la réparation et la révision des composantes d'aéronefs.

Dans le cadre du projet de gaz naturel Sable, le bureau de l'APECA à l'Île-du-Prince-Édouard devra établir les répercussions économiques de l'arrivée d'une grosse canalisation de gaz naturel à l'Î.-P.-É. Elle devra, entre autres, identifier les répercussions de l'utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité dans l'Île ainsi que déterminer les possibilités d'investissements industriels attribuables à l'arrivée du gaz naturel, par exemple son utilisation comme matière première et son utilisation par les nouvelles industries très énergivores.

Il faudra voir à ce que les produits de l'Î.-P.-É. restent concurrentiels en dépit du ralentissement de l'économie asiatique et de la vulnérabilité du commerce avec les États-Unis, compte tenu de la valeur de notre devise. La valeur de notre dollar suscite à la fois des problèmes et des ouvertures.

Contexte fédéral-provincial

L'Entente fédérale-provinciale de développement économique régional (EDER) met l'accent sur les priorités stratégiques des deux ordres de gouvernement. Il s'agit notamment d'appuyer l'établissement et l'amélioration de l'infrastructure propice au développement économique. Parmi les domaines prioritaires pour l'Île-du-Prince-Édouard, signalons le développement touristique, la technologie de l'information, l'aérospatiale, le secteur de la fabrication et de la transformation des aliments. Compte tenu des antécédents commerciaux de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, comme exportatrice, le perfectionnement continu d'entrepreneurs désireux de se lancer dans l'exportation constituera également une haute priorité.

Plans et priorités de l'APECA

Programme de développement des entreprises : L'APECA estime pouvoir contribuer à la création et à la préservation d'emplois à l'Î.-P.-É. Les principales activités devraient se dérouler dans les industries de la technologie de l'information, de l'aérospatiale, du tourisme et de la transformation des aliments.

Politiques, défense des intérêts et coordination : Au niveau fédéral, l'APECA poursuivra ses efforts de coordination par l'entremise du conseil des hauts fonctionnaires fédéraux pour harmoniser les efforts du gouvernement fédéral dans le domaine du développement économique. L'Agence continuera aussi de veiller à l'établissement d'un processus mixte de planification stratégique des politiques avec le gouvernement provincial. Elle contribuera en outre à établir l'infrastructure nécessaire au développement du secteur de l'économie du savoir.

Programme de COOPÉRATION : L'Entente fédérale-provinciale de développement économique régional (EDER) a été signée pour favoriser la coordination entre les deux ordres de gouvernement. L'Entente, qui s'échelonne de 1996 à 2001, soutient, de façon générale, le développement économique stratégique dans les secteurs du tourisme, de la technologie de l'information, du commerce d'exportation et de la prospection de marchés, de la fabrication à valeur ajoutée, de l'aérospatiale et de la transformation des aliments.

Centre de services aux entreprises du Canada : Outre les services quotidiens offerts à un nombre croissant de clients commerciaux, le Centre continue d'offrir des services de réseaux à toutes les régions de la province par des liens avec les centres de services régionaux de la province.

Communications : La stratégie des communications à l'Île-du-Prince-Édouard porte sur les liens directs avec les clients par une meilleure diffusion de l'information au réseau de soutien des entreprises. Elle insiste sur le fait qu'il faut faire connaître l'importance du rôle

que joue l'Île-du-Prince-Édouard dans l'économie du savoir ainsi que sur d'autres priorités; tel sera le fondement des activités de communications, en ce qui concerne la stratégie et les programmes pour 1999-2000.

Développement économique des collectivités : L'APECA et le gouvernement de l'Î.-P.-É. continueront de soutenir les quatre Sociétés de développement économique local (SDEL) installées dans les zones rurales de l'Île. Ces organisations offrent des programmes de prêts, de services et de développement, notamment le programme de capital d'appoint ConneXion pour jeunes entrepreneurs et le programme d'Aide au travail indépendant pour le compte de Développement des ressources humaines Canada. Les SDEL mettent en œuvre un vaste éventail de projets de développement liés aux priorités stratégiques locales ainsi que des services d'information et de counselling commercial à l'intention des particuliers de la localité qui souhaitent démarrer une entreprise. Ces mêmes services sont aussi offerts aux entrepreneurs chevronnés de la localité. Les SDEL travaillent en étroite collaboration avec le CSEC comme centre de ressources local pour les entreprises locales.

Partenariat rural canadien : Le Partenariat rural canadien (PRC) a été établi pour renforcer l'engagement du gouvernement du Canada envers les régions rurales du pays en appuyant les activités intergouvernementales des ministères et organismes fédéraux. L'APECA continue d'assurer une forte présence dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que partenaire actif dans les dossiers de développement économique rural; elle y arrive grâce aux partenariats établis avec les organisations de développement économique communautaire et la province et grâce à l'aide et au counselling qu'elle offre aux PME.

L'APECA continuera de jouer un rôle important dans le PRC en assurant la présidence de l'équipe rurale de l'Î.-P.-É. composée de représentants de ministères et organismes fédéraux. Dans le cadre d'un dialogue national sur les milieux ruraux, l'APECA s'est occupée d'animer la séance de discussions sur les milieux ruraux tenue à l'Î.-P.-É., laquelle donnait aux citoyens de régions rurales une occasion de faire des commentaires sur la politique fédérale et de décrire les défis que doivent relever les citoyens de milieux ruraux et les mesures qui s'imposent. Dans le but d'amorcer le dialogue, à l'Île, l'APECA a joint ses efforts à ceux des SDEL et mis en œuvre un projet pilote d'atelier sur l'entrepreneuriat des jeunes de milieux ruraux et sur les services à leur offrir; l'atelier s'est déroulé à quatre endroits différents et il s'agissait de familiariser les jeunes avec les volets de l'entrepreneuriat qui ont une incidence sur les facteurs d'échec ou de réussite d'une entreprise. Tout au long des échanges, il est ressorti que l'accès aux programmes et services fédéraux dans les régions rurales est un enjeu clé. Au moyen d'un protocole d'entente avec le Secrétariat rural d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, l'APECA a établi un partenariat avec la Central Development Corporation (l'une des quatre SDEL de l'Île), le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le Centre de services aux entreprises du Canada, les Centres de services régionaux et Développement des ressources humaines Canada pour favoriser la diffusion, dans les régions rurales, de l'information sur les

programmes et services du gouvernement en faisant appel à la technologie interactive de vidéoconférence bureautique.

En 1999-2000 et par la suite, l'APECA continuera de travailler avec ses partenaires pour accroître la sensibilisation et améliorer l'accès aux programmes et services du gouvernement.

Partenariat dans l'économie du savoir (PES) : Le Partenariat dans l'économie du savoir (PES) est une mesure de technologie de l'information qui vise à accélérer la croissance de l'économie du savoir à l'Île-du-Prince-Édouard et à améliorer le service au public offert par tous les ordres de gouvernement. Plus de quarante mesures connexes ont été adoptées et d'autres encore sont planifiées pour 1999-2000. Elles sont le fruit d'une collaboration entre le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le Collège Holland, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada. Parmi les responsables fédéraux, on retrouve l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (bureau de l'Î.-P.-É.), Développement des ressources humaines Canada et Anciens combattants Canada.



Nouveau-Brunswick

Contexte économique

En 1999, c'est sur le secteur de la construction non domiciliaire que repose le renforcement de l'économie provinciale. Outre les 600 millions de dollars du projet de construction de l'autoroute transcanadienne et les 650 millions de dollars du projet de construction d'un pipeline de gaz naturel, on a récemment annoncé l'agrandissement de la raffinerie de pétrole Irving, au coût de 750 millions de dollars, ce qui signifie 2 000 emplois de plus dans la construction.

De façon générale, l'économie du nord du Nouveau-Brunswick dépend du rendement économique du secteur des ressources. En 1998, la faiblesse des prix des produits de base a été la source de la contraction des secteurs de la foresterie et des mines. Au cours de l'année, le taux de chômage dans le nord-est du Nouveau-Brunswick a continué d'être constamment plus élevé que dans toute autre région de la province et, de fait, elle a été la seule région de la province dont le taux était plus élevé que la moyenne provinciale. En novembre 1998, le gouvernement provincial a nommé une commission chargée de consulter la population de la péninsule acadienne, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, sur les perspectives de développement économique. Par l'entremise

de l'APECA, le gouvernement fédéral est représenté au sein du comité provincial qui surveille le travail de la commission.

La salmoniculture est la principale activité économique des collectivités rurales du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. En raison du virus mortel qui s'est attaqué au saumon de l'Atlantique, un ordre d'éradication visant tous les endroits touchés au cours de l'année a été donné. L'APECA a travaillé de concert avec l'industrie et les représentants du gouvernement à l'élaboration d'une stratégie en réaction au problème. Une indemnisation d'urgence de 13 millions de dollars versée aux aquaculteurs a été annoncée par le gouvernement fédéral en décembre 1998.

Défis que devra relever l'APECA au Nouveau-Brunswick :

À l'instar des économies des autres provinces de l'Atlantique, l'économie du Nouveau-Brunswick est sensible aux répercussions des grands projets de construction. À l'aube du nouveau millénaire, l'Agence et ses partenaires devront être en mesure de soutenir la croissance de l'économie à ses niveaux actuels à moins de trouver d'autres grands projets d'immobilisations. Avec l'arrivée du gaz naturel dans la province, nouvelle source énergétique, ils devront trouver et promouvoir des débouchés suscités par la rentabilité inhérente de cette énergie en tant que source de combustible. L'APECA devra aussi, avec ses partenaires du développement économique, élaborer des stratégies convenables pour faire face à la délicate situation de la péninsule acadienne. En outre, l'APECA et ses partenaires auront, au cours de l'année qui s'amorce, à capitaliser sur les perspectives à valeur ajoutée qu'offre la salmoniculture et à trouver des possibilités d'aquaculture d'autres espèces, et dans d'autres régions de la province. En ce qui a trait au secteur des ressources en général, l'établissement de possibilités à valeur ajoutée sera la stratégie adoptée par les gouvernements pour soutenir les ressources et maximiser la valeur des extrants.

Contexte fédéral-provincial

Pour faire avancer le programme de développement économique du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick, l'APECA continuera à rencontrer régulièrement les représentants du gouvernement provincial afin de circonscrire les priorités stratégiques et de planifier les mesures qui consolideront le travail de développement en général. Les secteurs de priorités stratégiques de l'APECA comprendront encore des efforts centrés sur : le commerce; le développement de la petite entreprise, y compris l'entrepreneuriat; les pratiques de gestion des affaires; l'accès aux capitaux et l'information; le développement économique des collectivités et des zones rurales; et tout particulièrement le développement économique des Autochtones. Pour que les PME de toute la province bénéficient des programmes et services fédéraux d'aide aux entreprises, l'APECA coordonnera encore le réseau de bureaux de district et de bureaux auxiliaires, des guichets

uniques donnant accès aux autres ministères et organismes, de commissions de développement économique régional et de corporations locales de développement économique, et contribuera à le maintenir.

Plans et priorités de l'APECA :

Développement économique des Autochtones : L'APECA maintient sa participation à l'Initiative conjointe de développement économique. L'APECA mettra l'accent sur le développement économique communautaire des Premières nations et des organisations autochtones. Ainsi, on insistera sur l'acquisition de compétences au sein des organisations actuelles de développement économique communautaire et d'autres organisations autochtones. Le développement des entreprises se poursuivra, de façon plus stratégique, avec les agents de développement autochtone en offrant davantage de services d'intervention aux collectivités des Premières nations et aux organisations autochtones, notamment par le biais de liens avec les Commissions économiques régionales. L'Agence continuera de former des partenariats et de trouver du financement pour les projets économiques particuliers et communautaires.

Programme de développement des entreprises : Le PDE devrait amener le secteur privé et la collectivité des services bancaires d'investissement à investir dans des projets qui stimuleront l'activité économique et l'emploi dans la province. Un soutien accru pour la technologie de l'information, le tourisme, l'aquaculture et la transformation du bois à valeur ajoutée permettra aussi d'accroître les ventes à l'exportation, de réduire le niveau de dépendance à l'endroit des importations et de rehausser la productivité.

Entrepreneurship et acquisition de compétences : En collaboration avec divers intervenants, l'APECA a mis au point et en application des programmes de sensibilisation et d'autres mesures concernant les PGC. Avec les intervenants locaux, l'APECA a établi les besoins en formation des PME. Quinze séances de formation ont été élaborées. Au cours de 1999-2000, ces séances seront données partout au Nouveau-Brunswick par des formateurs indépendants. Des révisions seront apportées à l'outil de diagnostic en matière de gestion qui a été mis au point par l'APECA.

Développement économique des collectivités (DEC) : Les principaux objectifs sont : établir et maintenir de bonnes relations de travail entre les partenaires du DEC; terminer la présentation du système mixte de suivi des clients aux partenaires du DEC; élaborer des projets qui mèneront à la création et à la préservation d'emplois; mettre en œuvre des services de soutien comme un programme d'encadrement des PME et un programme de partenariat avec le milieu de l'enseignement visant le développement d'entreprises prêtes à exporter; étendre les services des CSEC aux collectivités rurales, s'il y a lieu et s'il est possible de le faire; faire en sorte que le gouvernement provincial s'engage à devenir un partenaire financier du CSEC.

Communications : Des activités seront entreprises pour maintenir ou accroître le soutien du public à l'endroit de l'Agence, mieux faire comprendre au public et aux intervenants en quoi consiste le travail de l'APECA et la nécessité de ce travail et sensibiliser le public à ses priorités stratégiques, à ses programmes et à ses initiatives.

Politiques, défense des intérêts et coordination : Les représentants de l'APECA vont se réunir tous les mois avec des hauts fonctionnaires du bureau provincial de DRHC, du ministère provincial du Développement économique, du Tourisme et de la Culture, du ministère provincial du Travail et de la Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions stratégiques et de financement des projets. Le vice-président de l'APECA au Nouveau-Brunswick deviendra le président du conseil régional du Nouveau-Brunswick pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} avril 1999. Le conseil régional du Nouveau-Brunswick travaillera de concert avec tous les autres conseils régionaux à la création d'un document de politique intitulé : *Participation régionale au processus d'élaboration des politiques - Faire bouger les choses* - et à l'identification de la capacité d'élaboration des politiques du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique. De même, l'APECA continuera de soutenir le Partenariat rural canadien en faisant partie du comité interministériel du Nouveau-Brunswick, dont il assurera la présidence.

Comme ce fut le cas en 1998-1999, un service de consultation sera offert aux universités du Nouveau-Brunswick pour les aider à préparer les demandes qu'elles souhaitent présenter à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les universités du Nouveau-Brunswick ont obtenu plus de deux millions de dollars de la FCI, en 1998-1999, pour onze projets. Des fonds égaux à ceux offerts par la FCI ont été puisés dans l'Entente de développement économique régional. On tentera d'obtenir le même montant et la même quantité de fonds de la FCI en 1999-2000.

Programme de COOPÉRATION : L'Entente de développement économique régional (EDER) a contribué à l'établissement et à l'élargissement de l'assise économique; à l'amélioration de la compétitivité; à la croissance durable de l'emploi; à l'établissement de petites et de moyennes entreprises et au développement des ressources humaines dans la province. L'Entente met l'accent sur l'aide au secteur non commercial; chaque proposition est assujettie à une analyse de rentabilisation et doit comporter des résultats et des objectifs mesurables. Les projets financés à ce jour sont concentrés dans les secteurs du tourisme, de l'innovation et de la technologie, de l'aquaculture et de la biotechnologie.

Commerce, investissements et tourisme : Outre ses autres activités en matière de commerce, l'APECA poursuit son engagement à l'Équipe Commerce Nouveau-Brunswick (ECNB) en expliquant aux PME la valeur et l'importance de l'exportation et l'orientation qu'elles doivent prendre pour devenir des exportateurs. L'Agence continuera d'offrir des

séminaires et des ateliers axés sur le commerce, du counselling et des conseils ainsi que du financement dans le cadre de ses divers programmes, notamment le PDE et l'EDER pour veiller à répondre aux besoins des SME qui exportent.



Administration générale

1. Objectifs

Objectif principal :

Veiller à la gestion efficace et efficiente des ressources de l'APECA et à la mise en place des systèmes et services administratifs permettant d'appuyer la prise de décisions par la direction ainsi que de rehausser la responsabilité de la direction et le contrôle opérationnel.

L'Administration générale comprend :

- les bureaux administratifs du ministre, du secrétaire d'État et du président;
- les services des finances et des systèmes et les autres services de soutien administratif;
- les services et activités des ressources humaines;
- les activités d'examen, de vérification interne et d'évaluation;
- les services juridiques;
- les communications du Siège social qui ne sont pas rattachées à des programmes particuliers.

Le secteur d'activité de l'Administration générale comprend un vaste éventail d'activités administratives conçues pour appuyer les programmes et la direction de l'Agence. Des fonctions telles que l'accès à l'information et le travail de secrétariat pour le président, le ministre, le secrétaire d'État et le conseil de l'APECA sont essentielles à la gestion efficace de l'Agence. Les services de communications de l'Agence ont pour but de

rassembler des renseignements sur les programmes et les services de l'Agence et de les communiquer au public pour qu'il y ait équitablement accès. De plus, la fonction des communications a pour but de mieux faire saisir au grand public et aux intervenants ce qu'est l'APECA et ce qu'elle fait, pourquoi son travail est nécessaire et quels sont les résultats atteints ou les avantages qui en découlent. Quant à la Direction des ressources humaines, elle assure des services consultatifs au président et aux cadres supérieurs de l'Agence dans tous les aspects du perfectionnement des ressources humaines afin de renforcer et d'améliorer sa capacité interne et externe d'entretenir des rapports avec les clients.

2. Environnement opérationnel et mesures principales :

Plans et priorités	Résultats escomptés
✎ Mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation en matière de dotation en personnel.	✓ Recours accru aux pouvoirs de dotation nouvellement délégués par la Commission de la fonction publique.
✎ Mettre en œuvre la NGC et convertir tous les postes de l'APECA.	✓ Simplification et rationalisation de la paye, de la dotation et de la classification.
✎ Élaborer un nouveau plan d'équité en matière d'emploi d'une durée de cinq ans.	✓ Renouvellement des efforts de l'Agence pour accroître la représentation des groupes cibles.
✎ Faire des examens stratégiques pour déterminer si les priorités et programmes clés de l'Agence atteignent leurs objectifs.	✓ Évaluations de la priorité stratégique Innovation et technologie et de la politique de DEC de l'Agence.
✎ Aider les gestionnaires de l'Agence à obtenir de meilleures données sur les retombées économiques des projets pour que soit accrue l'efficacité des programmes de l'APECA.	✓ Mise en œuvre dans toute l'Agence d'un réseau de contrôle des retombées; données plus complètes de Statistique Canada sur le rendement des PME appuyées par l'Agence.

Plans et priorités

- ✎ Informer le grand public et les intervenants de l'APECA sur l'engagement du gouvernement du Canada à l'endroit du développement économique régional et du rôle que joue l'Agence à cet égard - en ce qui concerne surtout l'approche des annonces thématiques de l'APECA - et sur les messages du portefeuille de l'Industrie au public du Canada atlantique et aux autres intervenants.
- ✎ En 1999-2000, augmenter la disponibilité de renseignements commerciaux pour aider les gestionnaires à prendre de bonnes décisions commerciales.
- ✎ D'ici l'exercice 2000-2001, veiller à ce que l'Agence soit en mesure d'appliquer la Stratégie d'information financière (SIF).

Résultats escomptés

- ✓ Plus grande compréhension de la part du public et des intervenants de ce que fait l'APECA, de la nécessité de son travail et des résultats qu'elle obtient; sensibilisation accrue aux programmes et services du gouvernement offerts aux entreprises; sensibilisation accrue à la notion de portefeuille de l'Industrie et au rôle de l'APECA au sein du Portefeuille.
- ✓ Élaboration de solutions techniques et opérationnelles grâce aux techniques modernes d'emmagasinage des données et de comptes rendus automatisés, selon les priorités des utilisateurs et des entreprises.
- ✓ Systèmes qui répondent aux exigences du Conseil du Trésor et de TPSGC; exigences de comptes rendus satisfaites; personnel bien formé; politiques et procédures établies.

PARTIE IV - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Profil des ressources

Tableau 1 : Industrie - Autorisation de dépenser - Sommaire du portefeuille, Partie II du Budget des dépenses

Crédit (en millions de dollars)	Budget principal 1999-2000	Budget principal 1998-1999
Agence de promotion économique du Canada atlantique		
20 Dépenses de fonctionnement	44,3	47,1
25 Subventions et contributions	223,4	258,9
(L) Obligations contractées dans la région de l'Atlantique en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	7,0	8,4
(L) Obligations contractées pour l'assurance-prêt ou crédit, conformément à la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	1,0	2,0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,3	4,3
Total de l'organisme	280,0	320,7

Tableau 2 - Organigramme

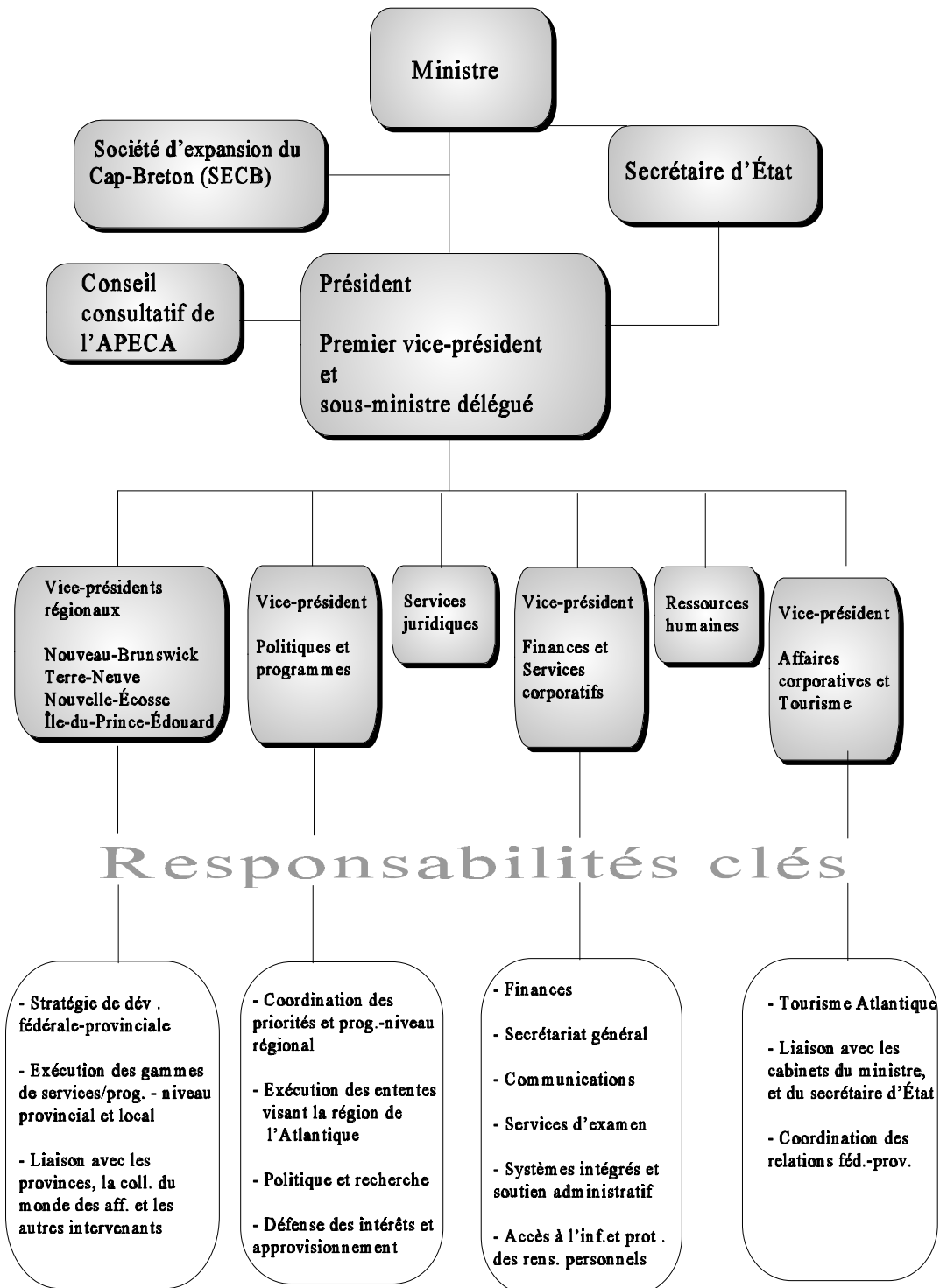


Tableau 3 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Secteur d'activité				
Développement	294,0	290,0	290,0	290,0
Administration générale	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	394,0	390,0	390,0	390,0

Tableau 4 : Résumé par article courant de dépenses de l'Agence

(millions de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<u>Personnel</u>				
Salaires et traitements	24,6	21,5	21,5	20,6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,3	4,3	4,3	4,1
	28,9	25,8	25,8	24,7
<u>Biens et services</u>				
Transports	5,0	3,8	3,8	3,8
Information	1,8	1,9	1,9	1,9
Services professionnels et spéciaux	12,6	10,9	10,9	10,4
Location	0,9	0,8	0,8	0,8
Achat de services de réparation et d'entretien	0,7	1,0	1,0	1,0
Services publics, matériaux et fournitures	1,3	1,3	1,3	1,3
Construction et acquisition de machines et d'équipement	1,4	1,7	1,6	1,7
Autres subventions et paiements	0,8	1,4	1,4	1,4
	24,5	22,8	22,7	22,3
<u>Paiements de tranfert</u>				
Crédits votés	297,5	275,4	246,1	217,5
Crédits législatifs	12,6	8,0	7,0	5,0
	310,1	283,4	253,1	222,5
Total	363,5	332,0	301,6	269,5

Tableau 5 : Ressources par programme et par secteur d'activité pour l'exercice

(millions de dollars)	Budgétaires				Non budgétaires		Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ETP	Fonctionnement	Paiements de transfert	Dépenses prévues	Plus : CAP	Dépenses brutes prévues		
Development								
<i>Programmes principaux</i>								
Programme de dév. des entreprises		13,8	112,3			126,1		126,1
ACF Capital Atlantique			3,0			3,0		3,0
Obligations contractées dans la région de l'Atlantique aux termes de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>			7,0			7,0		7,0
Obligations contractées pour l'assurance- prêt ou crédit aux termes de la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>			1,0			1,0		1,0
Total partiel		13,8	123,3	0,0		137,1	0,0	137,1
Programme de COOPÉRATION fédéral-provincial		7,3	60,1	22,5		89,9		89,9
Programme de développement économique des collectivités		0,8	8,8			9,6		9,6
Défense des intérêts et coordination		4,0				4,0		4,0
Total - Programmes principaux		25,9	192,2	22,5		240,6	0,0	240,6
<i>Programmes secondaires</i>								
Programmes d'adaptation		2,0	37,6	29,5		69,1		69,1
Programme des travaux d'infrastructure du Canada			1,6			1,6		1,6
Administration des programmes		9,3				9,3		9,3
Total - Programmes secondaires		11,3	39,2	29,5		80,0	0,0	80,0
Total - Développement	290	37,2	231,4	52,0		320,6	0	320,6
Administration générale	100	11,4				11,4		11,4
Total - Agence	390	48,6	231,4	52,0	0,0	332,0	0	332,0

Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(millions de dollars)	Prévision de dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<u>Développement</u>				
<i>Programmes principaux</i>				
Programme de développement des entreprises				
Subventions	1,0	2,0	2,0	2,0
Contributions	135,6	110,3	110,3	110,3
Total partiel	136,6	112,3	112,3	112,3
Subvention au Fonds d'investissement de l'Atlantique		3,0	3,0	
Obligations contractées dans la région de l'Atlantique aux termes de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	12,0	7,0	6,0	4,0
Obligations contractées pour l'assurance-prêt ou crédit aux termes de la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	0,6	1,0	1,0	1,0
Total partiel	149,2	123,3	122,3	117,3
Programme de COOPÉRATION fédéral-provincial	86,4	82,6	78,8	68,2
Programme de développement des collectivités	9,7	8,8	8,6	8,6
Total - Programmes principaux	245,3	214,7	209,7	194,1
<i>Programmes secondaires</i>				
Programmes d'adaptation	41,7	67,1	43,4	28,4
Programme des travaux d'infrastructure du Canada	22,8	1,6		
Total - Programmes secondaires	64,5	68,7	43,4	28,4
Total des paiements de transfert	309,8	283,4	253,1	222,5

Tableau 7 : Recettes par programme

(millions de dollars)	Prévisions de recettes 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
Recettes à valoir sur le Trésor	34,0	38,0	38,0	38,0
Total	34,0	38,0	38,0	38,0

Tableau 8 : Coût net des programmes pour l'exercice

(millions de dollars)	Agence de promotion économique du Canada atlantique
Dépenses brutes prévues	332,0
Plus :	
<i>Services reçus gratuitement</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1,6
Contributions couvrant la part des cotisations d'assurance des employés et les coûts payés par le SCT	1,2
Coût total des programmes	334,8
Moins :	
Recettes à valoir sur le crédit	
Recettes à valoir sur le Trésor	38,0
Total des recettes	38,0
Coût net estimatif des programmes pour 1999-2000	296,8

PARTIE V - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Site Web de l'APECA :

<http://www.acoa.ca>

2. Publications

Les publications suivantes contiennent des renseignements supplémentaires sur les programmes de l'APECA :

Brochures sur les programmes :

- Programme de développement des entreprises (PDE)
- Feuillet d'information sur le Programme de développement des entreprises :
 - Le financement de la mise sur pied, de l'agrandissement et de la modernisation d'entreprises
 - Le développement d'idées novatrices
 - L'amélioration de la compétitivité
 - Les projets non commerciaux
- Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur
- Le commerce - La région de l'Atlantique : perspectives
- Profitez des Partenariats de R-D avec Israël
- L'APECA et les sociétés de développement des entreprises de la collectivité

Autres publications :

- Rapports annuels de l'APECA (1989-1990, 1990-1991, 1991-1992)
- Rapport quinquennal présenté au Parlement (1988-1993, 1993-1998)
- Mise en œuvre d'une Stratégie de promotion de l'entrepreneurship au Canada - Le cas de la région de l'Atlantique (Organisation de coopération et de développement économiques/APECA)
- Rapport sur le rendement au Parlement (1996-1997, 1997-1998)
- Perspectives de développement durable - Promouvoir l'efficacité environnementale et l'innovation (décembre 1997)
- État de la petite entreprise et de l'entrepreneurship dans la région de l'Atlantique (1996 et 1998)
- Impact : Profils d'entreprises astucieuses au Canada atlantique
- Créer une entreprise : passer de l'idée à l'action
- Programmes de soutien pour le développement des jeunes entrepreneurs
- Sommaire de l'étude des caractéristiques et besoins des jeunes entrepreneurs et des jeunes désireux de devenir entrepreneurs au Canada atlantique
- Profils des étudiants et étudiantes entrepreneurs
- Réaliser ses rêves – Possibilités de réussites en entrepreneuriat
- L'enseignement entrepreneurial - la filière atlantique

Études :

- Le Canada atlantique : Rendez-vous avec le changement (Une étude de l'économie de l'Atlantique)
- Aperçu de l'approche adoptée par l'APECA à l'égard des PME et du soutien dont elles bénéficient depuis 1993
- Le Canada atlantique et les 50 États : Comparaison de leur développement (NAPG - juin 1996)

- Le Canada atlantique et le monde : Comparaison de leur développement (NAPG - juin 1996)
- Étude de la région de l'Atlantique à partir de l'indice du développement humain (Informetrica - mars 1996)
- Rapport de projet : Une comparaison des coûts d'affaires 1996 dans la région atlantique du Canada et aux États-Unis (KPMG - avril 1996)
- Perspectives d'avenir pour les entreprises fondées sur la biotechnologie au Canada atlantique (janvier 1997)
- Méthodes employées par les nations à l'avant-garde pour instituer des pratiques exemplaires de gestion dans les petites et moyennes entreprises, et leur utilité dans la région de l'Atlantique (ATI)
- La région de l'Atlantique dans l'avenir : tendances, défis et possibilités (septembre 1997)
- L'Avantage concurrentiel du Canada Atlantique - Une comparaison des coûts des entreprises au Canada atlantique, en Europe et aux États-Unis (KPMG, octobre 1997)
- Review of Assumptions and Process of ACOA Job Creation and Unemployment Rate Estimates (PricewaterhouseCoopers, septembre 1998)
- Les partenariats et le développement économique communautaire : l'exemple du Grand Moncton (Mandale et Chiasson, mars 1998)
- Perspectives comparatives du développement régional (mars 1998)
- La productivité : secret de la réussite économique (mars 1998)
- Étude sur l'utilisation du gaz naturel : Régions extracôtières de Terre-Neuve - 1998

Pour obtenir ces publications, s'adresser à :

Direction des communications
Siège social de l'APECA
Centre Croix Bleue
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
1-800-561-7862 (sans frais)
(506) 851-2271 (téléphone)
(506) 851-7403 (télécopieur)

3. Liste des bureaux

c. Agence de promotion économique du Canada atlantique

Siège social de l'APECA

C.P. 6051
644, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick) (506) 851-2271(téléphone)
E1C 9J8 (506) 851-7403 (télécopieur)

APECA, Nouveau-Brunswick

C.P. 578
570, rue Queen, 3^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick) (506) 452-3184 (téléphone)
E3B 5A6 (506) 452-3285 (télécopieur)

APECA, Terre-Neuve

Immeuble John Cabot, 11^e étage
C.P. 1060, succursale C
10, rue Barter's Hill
St. John's (Terre-Neuve) (709) 772-2751 (téléphone)
A1C 5M5 (709) 772-2712 (télécopieur)

APECA, Nouvelle-Écosse

Bureau 600, 1801, rue Hollis
C.P. 2284, succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse) (902) 426-6743 (téléphone)
B3J 3C8 (902) 426-2054 (télécopieur)

APECA, Île-du-Prince-Édouard

C.P. 40

100, rue Sydney

Pièce 325, 3^e étage

Charlottetown (Î.-P.-É.)

C1A 7K2

(902) 566-7492 (téléphone)

(902) 566-7098 (télécopieur)

APECA, Ottawa

C.P. 1667, succursale B

60, rue Queen, 4^e étage

Ottawa (Ontario)

K1P 5R5

(613) 954-2422 (téléphone)

(613) 954-0429 (télécopieur)

Affaires corporatives et Tourisme

National Bank Tower, pièce 610

134, rue Kent

C.P. 2740

Charlottetown (Î.-P.-É.)

C1A 8R8

(902) 368-0840 (téléphone)

(902) 368-0896 (télécopieur)

d. Société d'expansion du Cap-Breton

Société d'expansion du Cap-Breton

C.P. 1750

4^e étage, Commerce Tower

15, rue Dorchester

Sydney (Nouvelle-Écosse)

B1P 6T7

(902) 564-3600 (téléphone)

(902) 564-3825 (télécopieur)

Index par sujet

A

Accès aux capitaux et à l'information, 9, 12, 35
Activités principales, 9, 12
Activités secondaires, 9, 12
Adaptation, 41, 47, 54
Administration générale, 19, 62

C

Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC), 9, 37, 48, 56
Commerce, 12, 29, 52, 62
Communications, 48, 54, 57, 61
Coordination, 52, 56
Corporation locale de développement économique (CLDE), 38, 53

D

Défense des intérêts, 12, 26, 47, 52, 56, 61
Développement, 19, 21
Développement économique des collectivités (DEC), 9, 12, 38, 47, 43, 57, 60

E

Économie, 16, 44, 48, 54, 58
Entrepreneurship, 23, 51, 60

F

Fermeture des pêches, 41
Fermetures des bases, 9, 41

I

Île-du-Prince-Édouard, 41, 54-58
Innovation, 34, 51

M

Mandat, 7, 12, 22
Mission, 7

N

Nouveau-Brunswick, 40, 58-62

Nouvelle-Écosse, 40, 48-54

O

Objectif, 21

P

Portefeuille, 11, 15

Pratiques de gestion commerciale (PGC), 24-25

Priorités stratégiques, 8, 12

Programme de COOPÉRATION, 9, 12, 39, 47, 53, 56, 61

Programme de développement des entreprises (PDE), 9, 12, 36, 46, 54, 56, 60

Programme des travaux d'infrastructure du Canada, 70

Publications, 72

R

Redéveloppement de Borden et de Cape Tormentine, 10, 42

S

Secteur d'activité, 19

Gamme de services, 8, 12, 19, 35

Structure hiérarchique, 10

T

Technologie, 34

Terre-Neuve, 40, 44-48

Tourisme, 31-33, 52, 61